



***Direction des Finances
Départementales***

Rapport financier 2021

Mai 2022

Présentation générale de la collectivité :

Le Département de la Haute-Garonne dispose en 2021 de 7 budgets :

- **Le budget principal** : objet du présent rapport
- **Les budgets annexes à caractère administratif** :
 - Restauration
 - Cité Roguet
 - ParcTechnique
 - Laboratoire des routes (clos au 31/12/2021).
- **Les budgets annexes à caractère industriel et commercial** :
 - Laboratoire EVA de l'Eau, Vétérinaire et Air
 - Transports interurbains (clos au 31/12/2021).

Le volume financier consolidé de la collectivité s'élève en dépenses réelles à **1,876 milliard d'€** (+2,9% sur l'an).

Eléments de contexte :

Plusieurs évènements ont marqué **l'année 2021** et expliquent en partie les tendances et résultats retracés dans ce rapport, parmi lesquels :

- Une crise sanitaire qui, bien que d'intensité plus faible, a perduré obligeant les départements à continuer d'assurer leur rôle de « bouclier social » envers les populations fragiles ; l'évolution des dépenses de fonctionnement reste plus forte qu'avant la période COVID.
- Une réforme de la fiscalité directe qui aboutit à dessaisir les départements de tout pouvoir fiscal avec la perte de la taxe foncière bâtie, qui se voit remplacée au profit d'une fraction de TVA versée par l'Etat.
- En parallèle, les recettes de fonctionnement sont toujours dynamisées par des droits de mutation issus d'un marché de l'immobilier très actif sur l'ensemble du territoire.
- Les niveaux d'épargne et le résultat de fonctionnement, en Haute-Garonne, demeurent satisfaisants à ce stade, grâce en partie à une reprise de provision et à une neutralisation d'amortissement de l'ordre de 90 M€.
- Ses dépenses d'investissement directes et indirectes se maintiennent à un bon niveau et demeurent pour les ¾ autofinancées, laissant à l'emprunt une part résiduelle.
- Le département de la Haute-Garonne maintient un stock de dette bien inférieur à la moyenne nationale, ainsi qu'un délai de désendettement deux fois moindre.

DONNEES GENERALES ET RETROSPECTIVES :

<u>Ratios comparés</u> : années :	<u>2020</u>	<u>2021</u>
Population légale totale INSEE : (en vigueur au 01/01/N)	1.385.122	1.380.672
Superficie :		6.309 km ²

L'FFECTIF

Nombre d'agents départementaux : (titulaires, contractuels, emplois aidés, apprentis)	6.900	7.028
<i>dont Assistants familiaux :</i>	446	433

LES CHARGES ET LES RESSOURCES

Dépenses de fonctionnement/ habitant :	1.023 €	1.062 €
Recettes de fonctionnement/ habitant :	1.144 €	1.215 €
Produit fiscal direct/ habitant :	458 €	162 €
Epargne nette :	115 M€	117 M€
Epargne nette (hors op° de provision) :	83 M€	87 M€

L'INVESTISSEMENT

Dépenses d'investissement hors dette :	223 M€	241 M€
Dépenses d'invest. hors dette par hab. :	161 €	174 €
Dépenses d'équipement brut/ habitant :	90 €	101 €
Taux d'équipement brut :	8%	8 %
Autofinancement des investissements :	67%	84 %

LA DETTE

Dettes propres :	371 M€	360 M€
Dettes garanties :	1.137 M€	1.134 M€
Dettes propres/ habitant :	268 €	261 €
Taux d'endettement :	23%	21 %
Capacité de désendettement :	2,7 ans	2,1 ans

LES IMPOTS

Taux des droits de mutation :	4,50%	4,50%
-------------------------------	-------	-------

I- EVOLUTION RETROSPECTIVE DES MASSES FINANCIERES

Les principaux postes de dépenses et recettes du budget principal :

en M€	2017	2018	2019	2020	2021
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	1 527	1 498	1574	1585	1678
<i>% évolution</i>	1%	-1.9%	5%	0,7%	5,9%
Fiscalité directe et compensée	596	592	614	634	223
Impôts et taxes	423	443	484	480	939
Dotations et participations	206	223	223	220	236
Financements RSA et APA	168	168	166	173	178
Autres produits	74	72	56	47	61
Reprise sur provisions	60	0	30	31	41
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	1 367	1300	1336	1417	1466
<i>dont : % évolution</i>	3,7%	-4.9%	2,8%	6,1%	3,4%
Charges générales	116	117	123	116	130
Personnel	274	278	283	294	307
Dépenses sociales et interventions	833	859	878	944	978
Reversement de taxes	38	34	39	52	44
Charges financières	12	10	9	8	6
Provisions constituées	91	1	1	1	0
en M€	2017	2018	2019	2020	2021
RECETTES D'INVESTISSEMENT (hors affectation)	150	131	115	113	127
<i>dont : % évolution</i>	-4,5%	-12.6%	-12,6%	-1,36%	12,5%
Dotations, fonds et subventions (hors affectation)	28	29	32	34	38
Emprunt et dette (dt couverture rembts anticipés)	115	95	77	75	86
Prêts	6	5	5	4	3
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	324	288	367	334	338
<i>dont : % évolution</i>	1,5%	-11.6%	27,3%	-9,2%	1,4%
Remboursement d'emprunts	150	126	134	110	98
<i>dont capital dette annuelle</i>	56	56	57	53	50
Subventions d'équipement versées	103	74	114	98	100
Travaux	60	76	89	108	122
Autres acquisitions	10	11	28	17	17

Les grandes tendances annuelles :

En dépenses de fonctionnement, la progression est de +3,4%, nettement inférieure à l'année précédente lourdement impactée par la crise sanitaire de la COVID-19.

Le chapitre le plus évolutif en 2021 est celui des charges générales, qui évolue de +12,4%, suivi des frais de personnel (+4,2%), et des dépenses sociales et d'intervention (+3,6%).

Les recettes de fonctionnement augmentent de près de 6%, ce qui représente la plus forte évolution sur les cinq dernières années. Les fiscalités directe et indirecte ont rapporté un produit en hausse de +4,2%, nonobstant la réforme opérée entraînant la suppression de la taxe foncière sur les propriétés bâties pour les départements et son remplacement par une fraction de TVA.

Les droits de mutation, quant à eux, ont à nouveau dopé cette croissance avec un taux de progression de +15,4%. Les dotations de l'Etat croissent de +7,2%, en rupture avec les deux exercices précédents de stagnation.

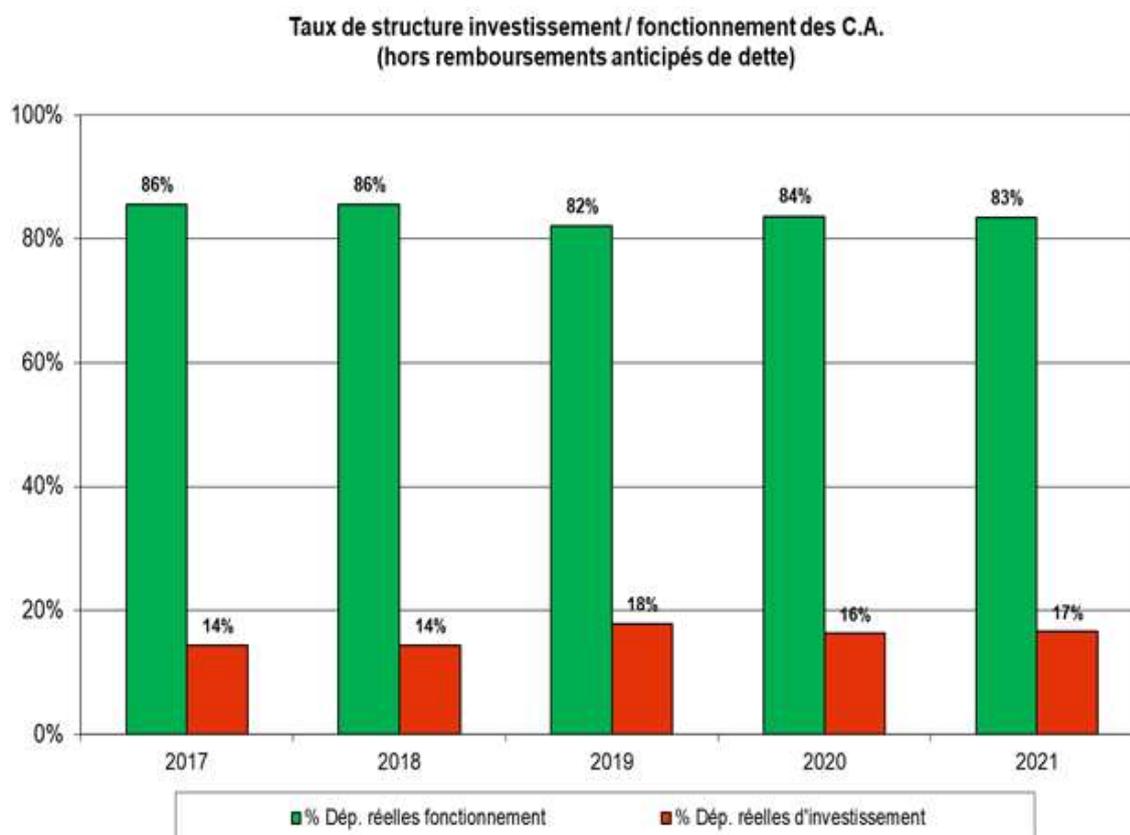
Les dépenses d'investissement se maintiennent globalement à un niveau élevé de près de 340 M€, conforme à l'an passé (+1,4%). Les subventions versées ont été de 100 M€, ce qui correspond au volume moyen constaté sur les cinq dernières années. Les travaux progressent sensiblement (+13,6 %) pour atteindre un volume de 122 M€.

Le remboursement du capital de la dette, de 50,3 M€, poursuit sa décroissance (-3%).

Les recettes d'investissement évoluent de +12,5% reflétant à la fois la progression sur l'emprunt global (+15%), et sur les subventions reçues (+28,3%) notamment au titre des aides à la pierre.

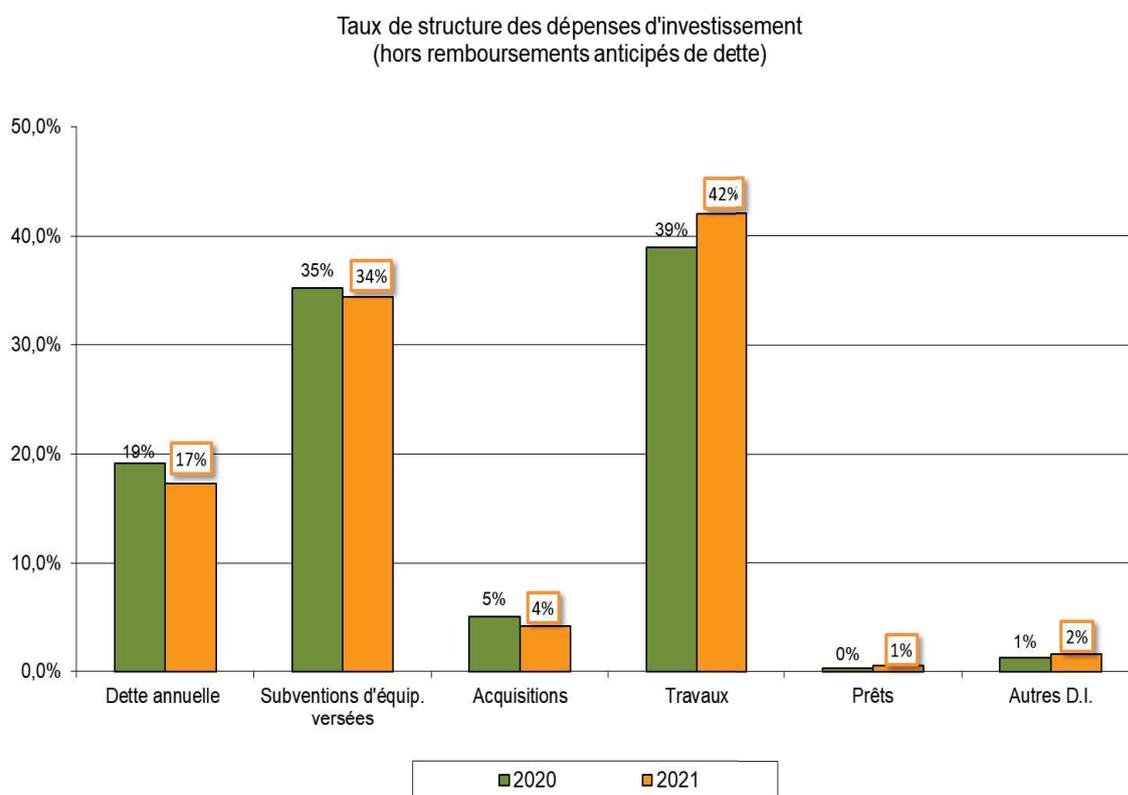
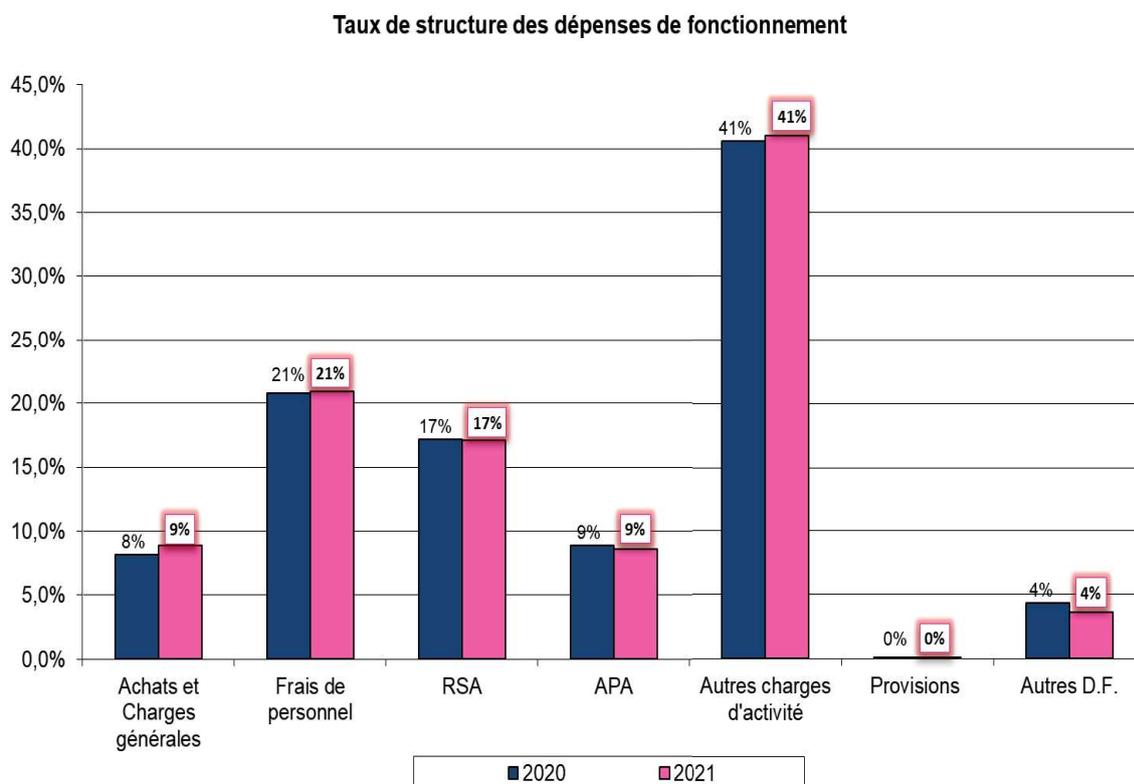
Evolution de la structure des comptes administratifs en dépenses :

La répartition entre les dépenses de fonctionnement et les dépenses d'investissement au regard des dépenses réelles, demeure stable sur les 3 derniers exercices.



Les dépenses de solidarité (fonctions sociale et médico-sociale) sont de 875 M€ (+51 M€ par rapport à l'année 2020) et représentent 60% des dépenses de fonctionnement, et 50% des dépenses totales (hors remboursements de dette).

Structure¹ comparée des dépenses, par section, entre 2020 et 2021 :



¹ Ratio : somme mandatée de chaque poste divisée par le total mandaté de la section.

II – LES GRANDES MASSES DE DEPENSES ET RECETTES EN 2021

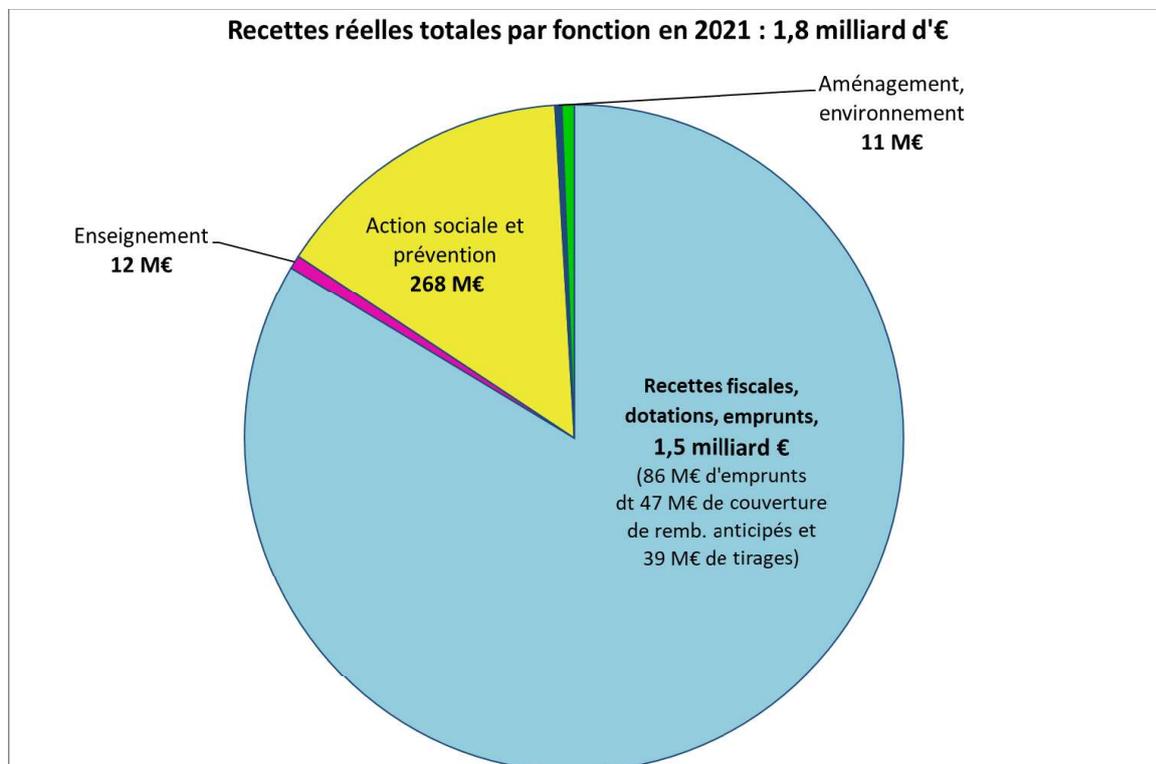
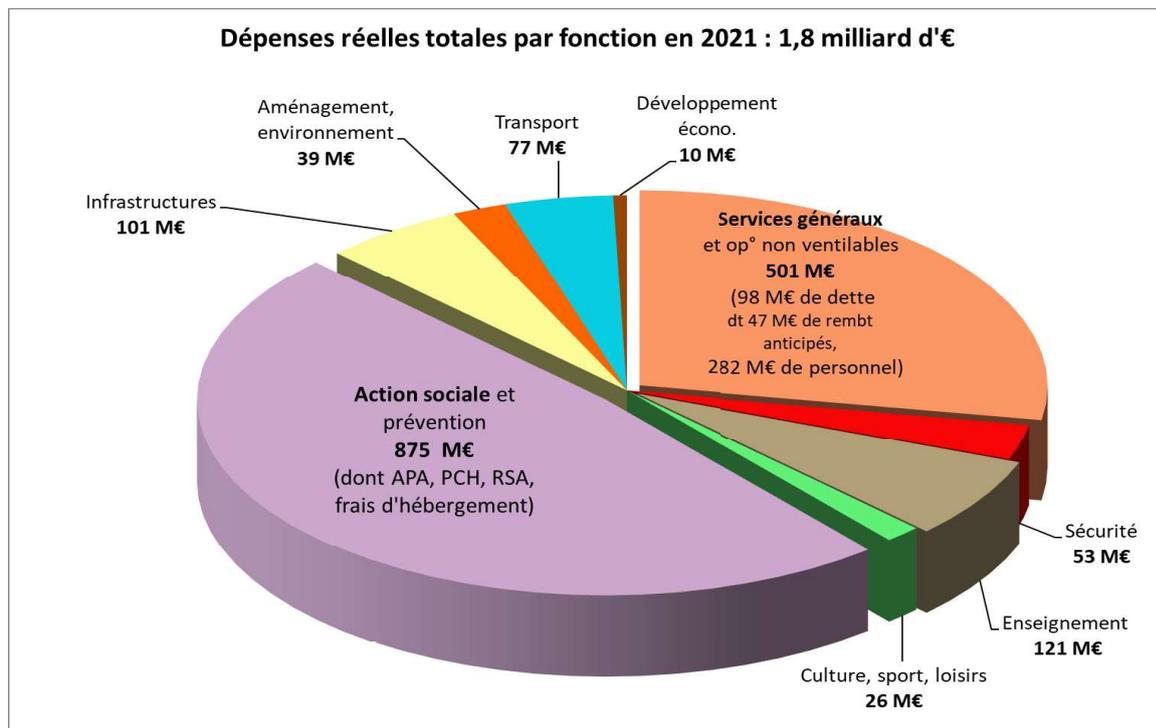
Les dépenses réelles totales du budget principal de la collectivité pour s'élèvent à **1,805 milliard d'euros** (3,1% l'an) sur l'exercice 2021.

Les volumes constatés sur l'exercice avant reprise des résultats antérieurs sont les suivants :

Structure du Compte administratif 2021

FONCTIONNEMENT	
RECETTES REELLES : 1678 M€	DEPENSES REELLES : 1466 M€
	Epargne brute : 212 M€
INVESTISSEMENT	
Epargne brute : 212 M€	DEPENSES REELLES : 338 M€
RECETTES REELLES : 127 M€	
Variation du Fonds de roulement : 1 M€	

Présentation par fonction :

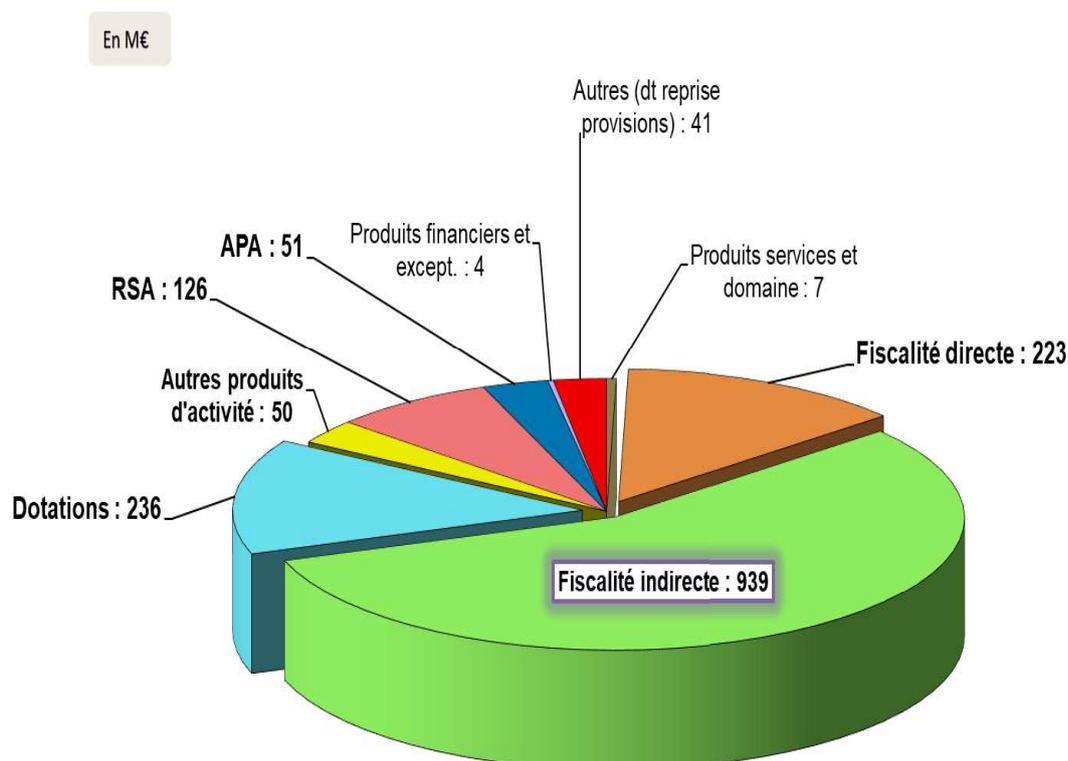


III – COMPOSITION DES RECETTES ET DES DEPENSES EN 2021

A – La section de fonctionnement :

Les recettes de fonctionnement se sont exécutées à **1.678 M€**, soit une évolution annuelle en hausse de +5,9%.

Composition des recettes de fonctionnement 2021 : 1,68 milliard d'euros



La fiscalité directe et compensée : 223 M€ (-65% sur l'an).

La forte diminution résulte de la disparition du produit de la taxe foncière sur les propriétés bâties pour les départements, suite à la réforme engagée depuis 3 ans par l'Etat concernant la suppression progressive de la taxe d'habitation frappant les résidences principales. A compter du 1^{er} janvier 2021, les communes sont désormais bénéficiaires de la taxe foncière départementale. En contrepartie, les Conseils départementaux se sont vus attribuer par l'Etat une fraction de la Taxe sur la Valeur Ajoutée.

La CVAE, impôt des entreprises et de l'activité indépendante portant sur la valeur ajoutée, s'élève à 113,5 M€, soit une perte de 6,5 M€ en volume (-5,3% par rapport à 2020). Cette baisse s'explique par la prise en compte, dans le produit de CVAE 2021, des acomptes versés par les entreprises durant la période de crise sanitaire.

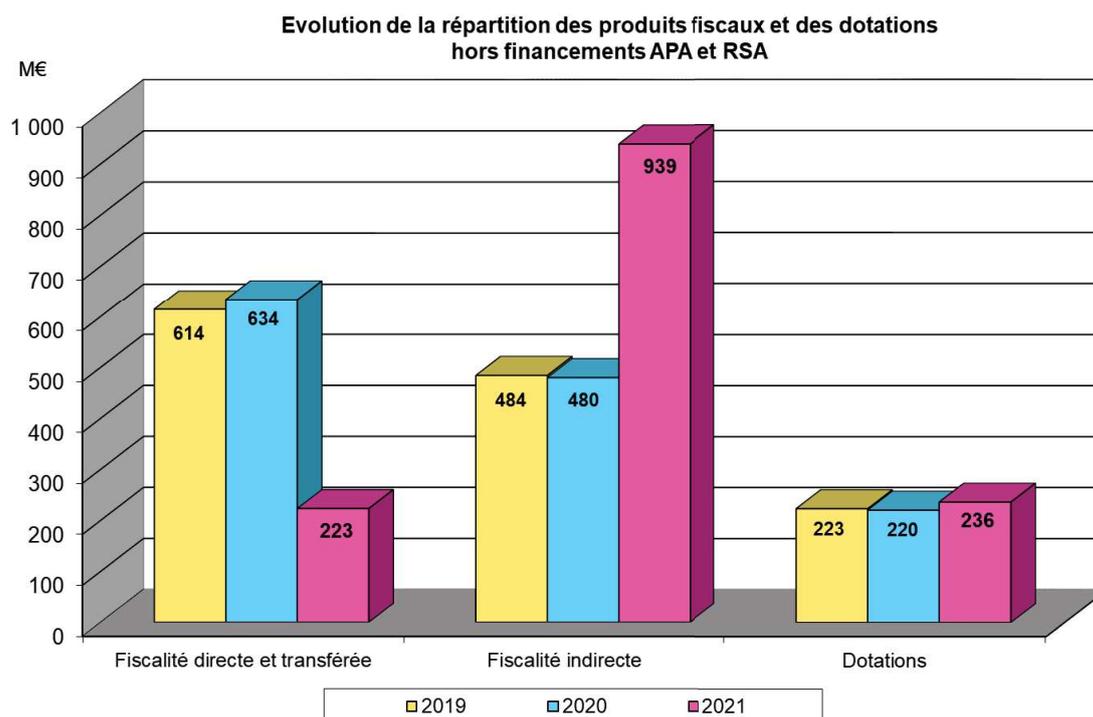
La CVAE reversée par la Région, reste identique à 65,4 M€. Elle représente le différentiel entre l'ancienne part départementale de CVAE aujourd'hui encaissée par la Région (soit 25 % des 48,5 % initialement attribués aux départements) et l'évaluation de la charge Transport transférée.

Le Fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR), dispositif de péréquation horizontale pour les départements perdants du fait de la réforme de 2010, reste figé à 24,2M€.

Le Fonds des frais de gestion de la taxe foncière sur les propriétés bâties est quasi stable à 15,9 M€. Ce fonds est destiné à réduire le reste à charge des départements au titre des aides individuelles de solidarité (RSA, APA, PCH).

La fiscalité indirecte : 939 M€, soit une élévation de +95,7%.

L'attribution à compter du 1^{er} janvier 2021 d'une fraction de TVA aux départements, en substitution de la taxe foncière sur les propriétés bâties, allouée désormais aux communes, modifie en profondeur la répartition entre impôts directs et impôts indirects.

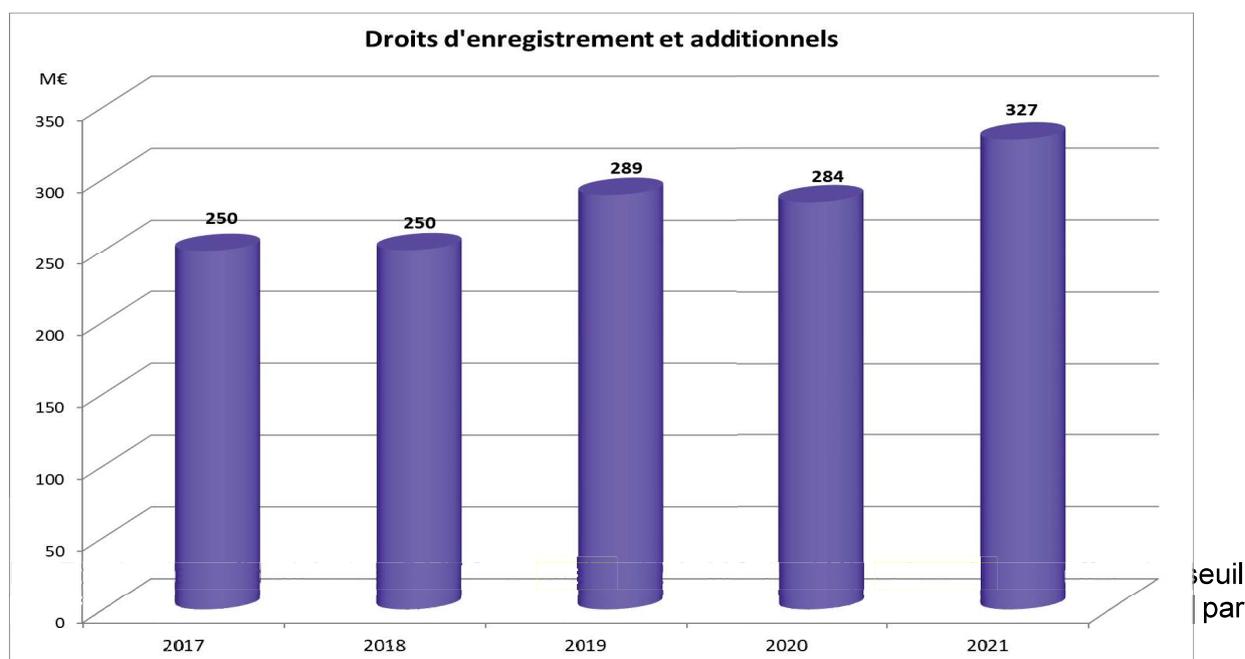


Globalement, le produit encaissé au titre de ces deux fiscalités est égal à 1,16 milliard d'€, et progresse de +4.3% par rapport à 2020, avec pour bénéfice majeur la bonne tenue des droits de mutation (DMTO).

La recette de DMTO a été de 327,3 M€, soit +15,4 % par rapport à 2020 ; cette évolution reste néanmoins inférieure à la moyenne nationale (+20%).

Pour la Haute-Garonne, l'augmentation résulte pour l'essentiel du nombre de transactions réalisées et, dans une moindre mesure, de l'évolution des prix du marché de l'immobilier.

Sur les cinq dernières années, le produit encaissé de DMTO a augmenté de près de 80 M€ en volume (+31%).



Le produit des 3 fractions² de la taxe sur les conventions d'assurances (TSCA), est de 158,4M€, une hausse de +5,4% due à l'effet de croissance de l'économie nationale.

La TICPE créée par la loi du 13 août 2004 sur « les Libertés et Responsabilités Locales », pour la part affectée depuis 2008 au financement complémentaire des transferts de compétences non couverts par la TSCA, s'élève à 10,6 M€, une hausse de +9,4% qui retrace la reprise de la consommation de carburant. En effet, l'année 2021 n'a pas subi le confinement ni les limites de circulation imposées l'année précédente à l'ensemble de la population.

La Taxe Départementale sur la Consommation Finale d'Electricité (TDCFE) s'élève à 13,7 M€, en baisse de -5,3%. Les titres émis concernent la période du 4^{ème} trimestre 2020 au 3^{ème} trimestre 2021, à l'identique de l'exercice 2020, mais la multiplicité des tiers payeurs et des versements effectués sur chaque exercice peut aboutir à une assez forte variation du produit encaissé annuellement (-800 K€ en 2021).

La Taxe d'Aménagement à 10,1 M€ se réduit de -16% en raison de reliquats moindres au titre de l'année précédente (-800 K€).

La fiscalité indirecte comprend en outre, la Taxe Intérieure sur les Produits Energétiques (TICPE) versée en compensation de l'allocation **RSA**, recette figée à **122,9 M€**.

Les dotations et participations : 236 M€ (+7,2%).

La Dotation globale de fonctionnement (DGF) s'élève à 104,6 M€, quasi stable.
La Dotation globale de décentralisation (DGD) reste figée à 1,6 M€.

La Dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP) à 26,4 M€ est elle aussi, sans changement.

Les compensations de fiscalité directe ont rapporté 6,7 M€, en baisse de -6,5% suite à la prise en compte de la part TVA en remplacement du foncier bâti, ces recettes servant de variables d'ajustement à l'Etat chaque année.

² TSCA : fraction au titre de la loi LRL + fraction au titre de la réforme fiscale de 2010 compensant pour les départements une diminution de +10% des ressources + fraction au titre du financement du SDIS.

Les dotations versées par la Caisse Nationale de Solidarité à l'Autonomie (CNSA) évoluent comme suit :

- Prestation de Compensation du Handicap (PCH) : 15 M€ (+2,5%) ;
- Maison départementale des personnes handicapées (MDPH) : 1,7 M€, +15% en raison de l'augmentation de l'enveloppe nationale mi-2021 ;
- Convention des financeurs : 4,9 M€ (forfait autonomie et actions de prévention personnes âgées) ; deux titres relatifs à 2019 ont été émis (acompte et solde) pour 2M€ justifiant la progression annuelle de + 142%.

La participation de l'Etat pour les mineurs isolés 2020/21 s'élève à 2 M€ contre 0,8 M€ titré en 2020, et celle de l'ARS dans le cadre du contrat de prévention et protection de l'enfance 2020-2022 à 3 M€.

Le Fonds de mobilisation départementale pour l'insertion (FMDI) à 7,6 M€ est stable.

Le Fonds de contractualisation d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi (CALPAE), finançant des mesures définies conjointement avec l'Etat, a généré un produit en hausse de +10% à 3,2 M€.

La dotation de compensation relative à la délégation de la compétence transport par la Région Occitanie au Cd31 s'élève à 42 M€ (-4%).

Les encaissements des collèges au titre du FDRPI (Fonds départemental de rémunération des personnels d'internat) représentent 5,7 M€, en hausse de +32% l'an. Cette hausse significative en 2021 s'explique par la décision prise par l'Assemblée départementale d'assurer la gratuité des services de restauration pour la fin d'année scolaire 2019/2020, ce qui a induit une diminution de recette équivalente à un trimestre de fonctionnement en 2020.

Ces recettes résultent des tarifs de restauration votés par le Cd31, et d'un taux de participation des familles aux charges de personnel des services d'hébergement fixé à 22,5%.

Le FCTVA fonctionnement demeure au même niveau que 2020 (0,8 M€) et est perçu au titre des dépenses de fonctionnement éligibles et relatives à l'entretien de la voirie et des bâtiments publics.

En outre, les dotations et participations comprennent la dotation versée par la CNSA au titre de l'Allocation Personnalisée à l'Autonomie (APA) pour 48,8 M€. La progression annuelle de +9% est consécutive à l'accroissement de la recette au titre du critère « APA2 » réparti en fonction de la part, évaluée ex ante, de chaque département dans les charges nouvelles induites par la loi ASV de décembre 2015, et de l'augmentation des dépenses à domicile depuis 2015.

Les autres recettes de fonctionnement sont constituées :

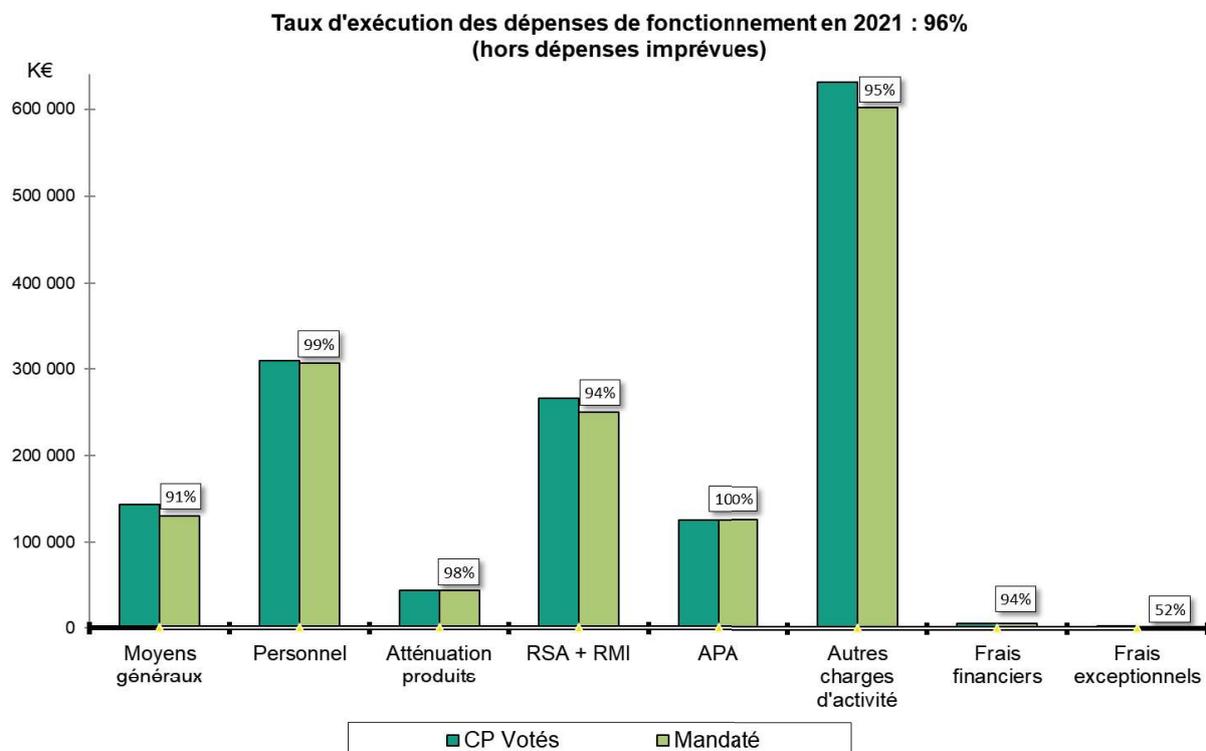
- des recouvrements au titre des aides sociales : 46,4 M€ concernant le secteur personnes âgées/ handicapées, soit une hausse de +63,3% due au rattrapage opéré au titre de 2020, année où les dépenses ont été prioritaires suite à l'urgence sociale liée à la COVID-19 ;
- des refacturations de mises à disposition de personnel auprès d'organismes extérieurs pour 5,9 M€, qui concerne essentiellement le SMEA.
- des recouvrements d'indus sur APA et RSA (5,5 M€),
- de l'apurement du rattachement des dépenses de 2020 (1,6 M€).

En 2021, **la reprise sur provision** s'est effectuée pour **40 M€** au titre de la couverture des charges de décentralisation (+10 M€ par rapport à 2020).

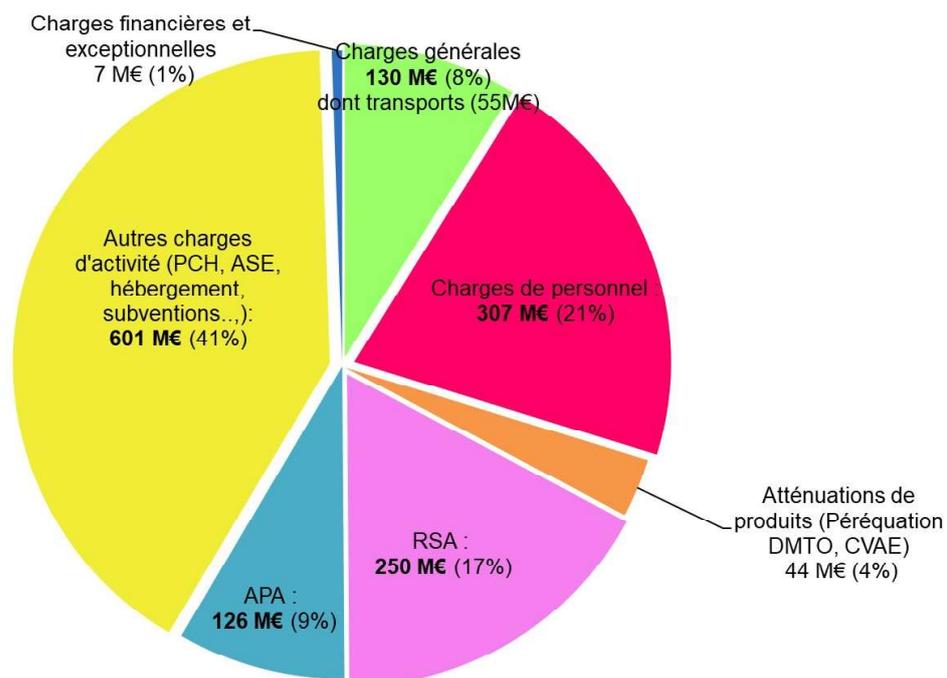
Des reprises de provisions complémentaires ont été réalisées relatives aux créances douteuses et incertaines (admissions en non-valeur, créances éteintes pour surendettement, et FSL) à hauteur de 501 K€, et 312 K€ pour litiges et contentieux.

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 1466 M€, soit une évolution annuelle de +3,4%.

Les crédits, qui se réalisent à 95,8% enregistrent 1,7 point de plus comparé à 2020, soit près de 50 M€ de mandatement supplémentaire.

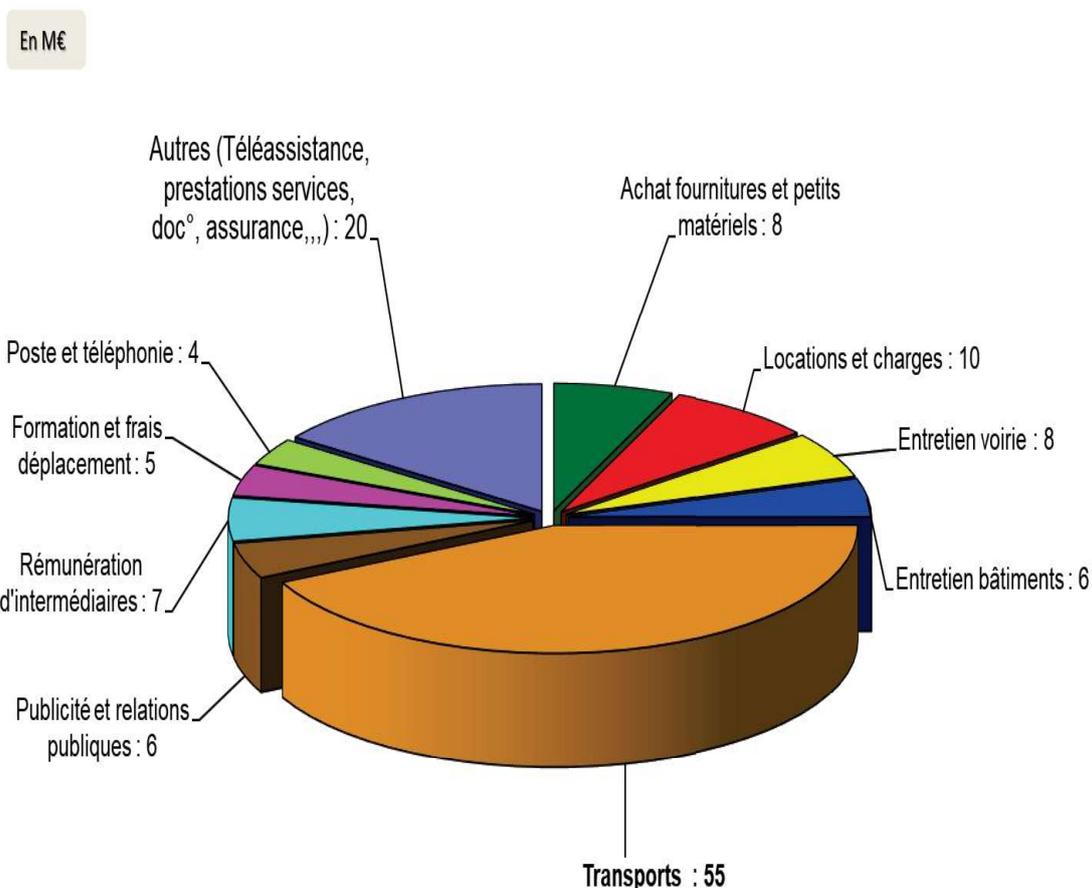


Composition des dépenses de fonctionnement 2021 : 1,47 Milliard d'€



Les charges générales : 130 M€ (+12,4%)

Composition des charges générales : 130 millions d'euros



Les transports de biens et collectifs augmentent de +22,3% à **55,5 M€**.

La hausse des dépenses s'explique par une reprise quasi normale du trafic, après les interruptions de services connues en 2020 pour l'ensemble de la population, et particulièrement les élèves.

**** Pour les transports scolaires (30,4 M€) :**

La hausse des circuits spéciaux est due :

- au calendrier scolaire 2021 avec 2 jours de fractionnement supplémentaires par rapport à 2020,
- à l'augmentation du nombre de circuits (1062 en sept. 2021 contre 1051 en sept. 2020) du fait du projet de mixité sociale,
- à l'augmentation des prix journaliers constatée dans les derniers appels d'offres en raison d'une hausse du terme de conduite, les transporteurs devant faire face à une « pénurie » de chauffeurs d'autocars,
- à l'impact financier de la révision des prix.

**** Pour les élèves et étudiants handicapés (10,6 M€) :**

L'augmentation de la population des élèves prise en charge est continue, dans le cadre d'un dispositif de plus en plus connu. L'impact du surcoût des transports est lié à l'obligation de dégroupage des élèves par taxi et à l'augmentation du montant des devis. Sur ce poste, le Conseil départemental assure le rôle de tiers-payant auprès des familles et prend en charge une dépense obligatoire imposée par le Code de l'Action Sociale et des Familles.

**** Pour TISSEO (7,2 M€)**

La forte augmentation est due à la reprise des déplacements et à la hausse des tarifs.

Les coûts se répartissent ainsi :

Postes/ modes de transport (*)	Mandaté 2021 en M€	% évol° / N-1	Nombre bénéficiaires (**)
SATPS : services à titre principal scolaires	30,4	5,8%	43570
Circuits spéciaux gérés par la RDT 31	0,5	-8,8%	
Transport élèves et étudiants handicapés	10,6	27,7%	1502
Transport scolaire sur TISSEO	7,2	57,7%	24407
Transport scolaire sur SNCF	0,9		3148
Divers transport scolaire	0,2	31,6%	
Transport des demandeurs d'emploi sur SNCF et TISSEO	1,4	68,2%	4897
TOTAL	51,2		

(*) Données transmises par la Direction des Transports et Mobilités

(**) Les mêmes élèves peuvent être comptabilisés au titre de plusieurs modes de transport.

Le nombre d'élèves transportés à juin 2021 est de 74.711, (incluant les élèves et étudiants handicapés (1502), stable comparé à juin 2020.

**** Les dépenses de transport versées aux taxis et aux assistants familiaux** pour l'accompagnement des enfants de l'aide sociale progressent de +87,4% pour atteindre 4 M€. La forte diminution qui avait été enregistrée en 2020 résulte du confinement, ainsi que du rattrapage de 390 K€ de frais mandatés sur 2021 (hors rattachement). Compte tenu de ces éléments, l'évolution entre 2019 et 2021 est de 371 K€, soit +11%, en cohérence avec la tendance enregistrée sur la population accompagnée.

Les dépenses d'entretien, de réparations et de maintenance enregistrent une hausse de +10,6%, avec un montant réalisé de **17,9 M€** réparti comme suit :

- 7,6 M€ pour les routes, stable par rapport à l'année précédente,
- 4 M€ les collèges, contre 2,8 M€ en 2020,
- 5,6 M€ les autres bâtiments départementaux et infrastructures numériques.

Les achats de fournitures non stockées sont en baisse sensible de -16,3%, soit **8,3 M€**.

L'eau et l'énergie représentent 3 M€, le petit équipement 2,4 M€, les livres et supports média 0,8 M€, les produits pharmaceutiques sont en baisse à 1,9 M€, contre 3,8 M€ en 2020 dont l'essentiel a été destiné à la protection contre la COVID.

Les locations mobilières et immobilières s'élèvent à **9,6 M€** (+13,6%), dont 2,2 M€ au titre des loyers sur immeubles.

Les locations mobilières ont représenté 7,3 M€, dont 6,7 M€ pour les routes (facturations du Parc Technique), montant identique à l'an passé.

Les autres charges générales se répartissent entre :

- les contrats de prestations de service (6 M€) comprenant la téléassistance aux personnes âgées (2,2 M€) avec près de 26.000 abonnés,
- les frais de télécommunications et postaux (4,4 M€, -5%),
- les organismes de formation (3,2 M€, +34% suite à la reprise de cette activité),
- les honoraires et conseils (7,1 M€, stables), dont 5,1 M€ au titre de la plateforme DDAEDOMIE de l'ANRAS (+0,9 M€ comparé à 2020) pour l'évaluation des mineurs isolés, ainsi que des analyses du Laboratoire EVA, et différents marchés de prestations juridiques et ASE.

- les relations publiques, et les annonces et publications (5,8 M€, dont 1 M€ seront réimputés en 2022, erreur d'imputation sur dépense de subventions),
- les frais de déplacement du personnel (1,8 M€, +10,4%),
- les assurances (0,7 M€, stables).

Les frais de personnel : 307 M€ (+4,2% l'an et 12 M€ volume).

Les rémunérations (hors charges sociales) ont concerné pour 176,6 M€ les titulaires (+1,2%), 15,3 M€ les assistants familiaux (+4,3%), 21,4 M€ les non titulaires (+28,7%), et 0,7 M€ les apprentis (+8,8%).

Les charges sociales s'élèvent à 78 M€ (+3,8%).

Les évènements qui ont impacté la masse salariale en 2021 sont :

- l'effet récurrent du Glissement Vieillesse Technicité (GVT) dû aux avancements de grades et à la promotion interne, estimé à 2,3 M€,
- l'évolution des rémunérations des assistants familiaux ajoutée à l'augmentation du nombre des enfants accueillis (+2%)
- la gestion du marché d'insertion toujours en forte évolution, et qui a nécessité de passer un avenant de 213 K€ avant de lancer un nouveau marché,
- le constat d'une forte augmentation de la prise en charge de l'indemnité de rupture conventionnelle pour 1,2 M€,
- le forfait mobilité mis en œuvre pour environ 0,2 M€.

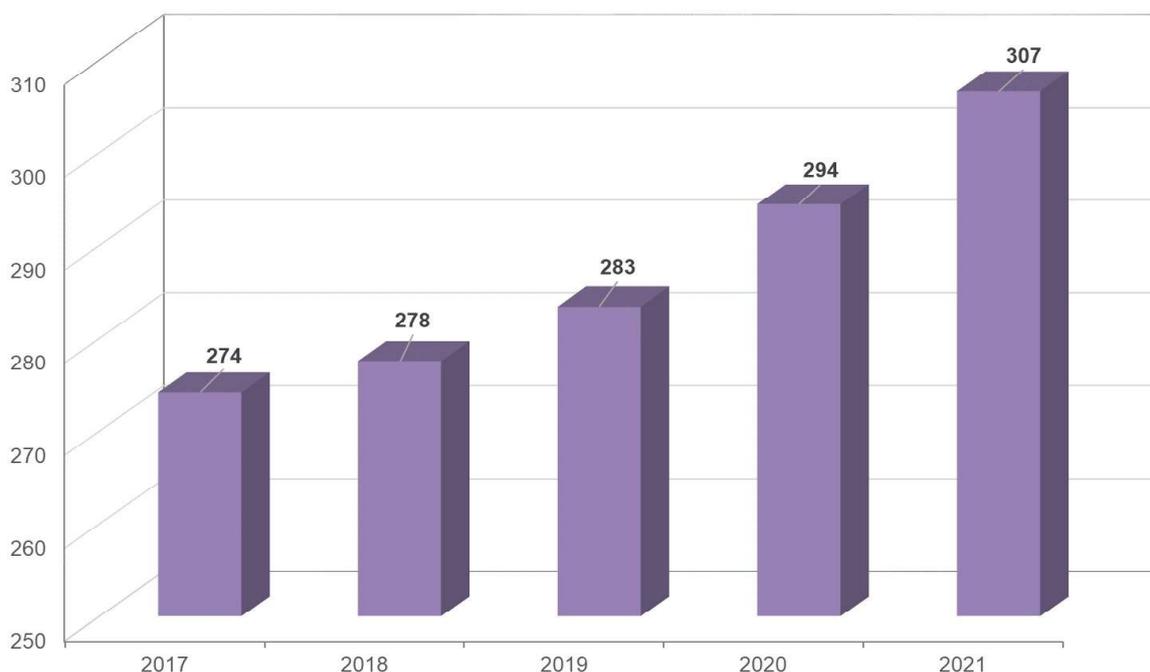
L'augmentation de la masse salariale s'explique avant tout par la structure globale des effectifs. En effet, cette structure démontre une forte croissance de l'effectif des agents contractuels en portant leur nombre à environ 900.

L'évolution de la masse salariale sur 5 ans est de +12,4%.

La représentation de la charge de personnel dans le total des dépenses de fonctionnement reste néanmoins assez stable à 20,7% en 2017 contre 20,9% en 2021.

Les années 2020 et 2021 ont connu la plus forte progression sur cette période avec une évolution moyenne annuelle de +4%, comme l'indique le graphique suivant.

CHAP. 012 Charges de personnel en M€



La répartition de l'effectif départemental au 31/12/2021 est de **7020 agents** (contre 6 900 en 2020), dont :

6 340 permanents (-12 agents titulaires, -44 stagiaires, +86 agents non titulaires sur emplois permanents),

247 non permanents (+101 emplois non permanents, -3 apprentis, +13 contrats aidés),

433 assistants familiaux (-13), et 8 agents mis à disposition.

La masse salariale représente une dépense de 222€ par habitant en 2021, contre 186€ en moyenne nationale 2020 (hors DOM)³.

Le Revenu de Solidarité Active (RSA) : 250 M€ (+2,7%).

Le montant des allocations s'établit à 230 M€, retraçant un net ralentissement à +1,1% (contre +7,2% en 2020).

Le nombre des bénéficiaires du RSA (socle + mixte) évolue en 2021 comme suit, avec une diminution sensible de -5% l'an, soit près de 2.000 personnes en moins. Cette tendance, constatée aussi au niveau national, serait liée au double facteur de la prolongation des droits au chômage par le système des droits rechargeables, et de la reprise économique.

janv-21	39292	juil-21	37617
févr-21	38850	août-21	37720
mars-21	38529	sept-21	37687
avr-21	38024	oct-21	37464
mai-21	37701	nov-21	37610
juin-21	36965	déc-21	37340
Evolution annuelle :		-5%	

Le versement aux **organismes de formation** pour l'accompagnement des allocataires du RSA s'élève à **4,2 M€**, en progression de +24% compte tenu de la reprise de l'activité au profit des bénéficiaires.

Les **frais de transports des allocataires RSA** repartent aussi à la hausse à **6 M€**, +66,2%.

Les **rémunérations et charges des agents** affectés au secteur RSA s'élèvent à **4,8 M€** (+3,9%), et les **subventions** à **3,5 M€** (-5,2%).

L'Allocation Personnalisée à l'Autonomie (APA) : 126 M€, identique à 2020.

Le nombre de bénéficiaires de l'APA est de 32.168 à fin décembre 2021, soit une évolution modérée de +1,6% représentant 521 personnes supplémentaires.

Les bénéficiaires de l'APA à domicile représentent 72%, contre 28% pour l'APA en établissements (sans changement).

Pour l'APA à domicile (23.277 personnes), 64,1% des personnes âgées relèvent du GIR4 (plus faible dépendance) lequel marque une progression annuelle de +0,8 point, 18,9% du GIR3, 14%,7 du GIR2, et 2,3% du GIR1.

L'APA en établissements concerne 8.891 personnes, (les données par GIR ne sont pas disponibles pour 2021).

³ Source : DGCL Les finances des départements en 2020.

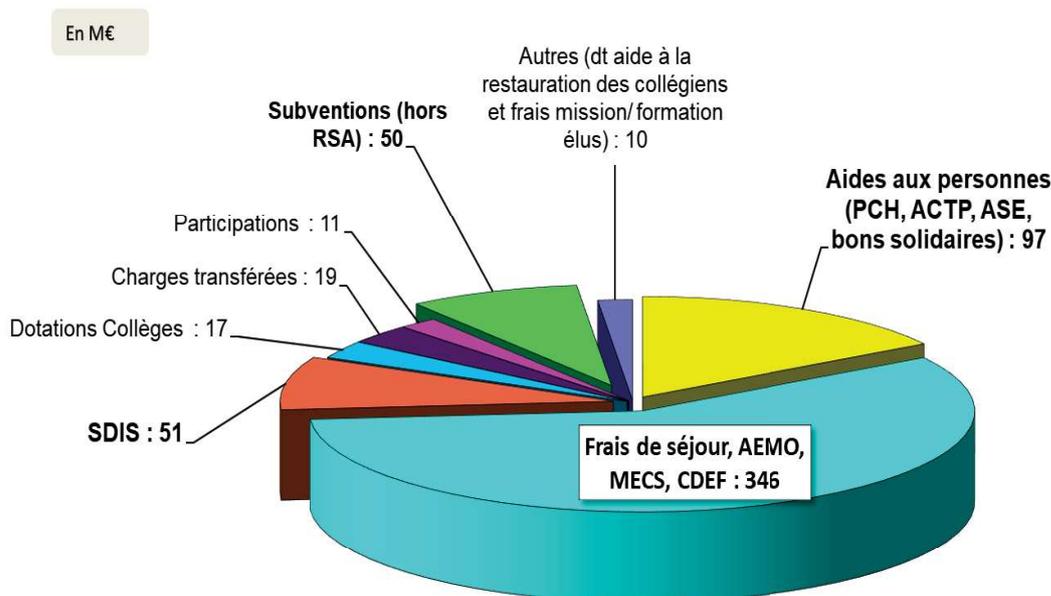
Pour mémoire, suite à la réforme de la tarification issue de la loi ASV du 28/12/2015, l'APA en établissements est désormais majoritairement payée sous forme de dotations mensuelles, ces paiements ne relèvent donc plus ni d'un GIR ni d'un individu.

Les autres charges d'activité : 601 M€ (+4,4%)

Ce poste, très largement majoritaire dans la masse des dépenses de fonctionnement, occupe 41% de celles-ci.

Après une forte progression en 2020 de 11%, il renoue avec un niveau assez comparable à ceux d'avant COVID. Néanmoins, il supporte la charge toujours élevée des allocations sociales individuelles et des frais de séjour (+10% chacun).

Composition des "Autres charges d'activité" : 601 millions d'Euros



Les aides à la personne (hors APA et RSA) s'élèvent à **96,9 M€ (+9,9%)**, dont :

- La PCH : 74,2 M€ (+10,3%) est toujours en progression importante. Le nombre des bénéficiaires est de 8318 en décembre 2021 (dont 7374 adultes et 944 enfants), contre 8072 en 2020. En 2021, il est constaté une progression plus forte de la PCH enfant (+20% contre +1,2% pour les adultes), à laquelle s'ajoute la mise en place de la nouvelle prestation PCH Parentalité, courant 2021, permettant l'attribution d'une aide humaine et matérielle.
- L'Allocation compensatrice pour tierce personne (ACTP) : 5,9 M€, poursuit sa baisse (-3,3%), conséquence de la bascule de cette aide vers le dispositif PCH. 737 bénéficiaires sont recensés en décembre 2021, contre 805 à fin 2020.
- Les allocations de l'Aide sociale à l'enfance : 1,3 M€ (-39,7%). Le nombre de familles aidées en 2021 est de 2.441 (jeunes majeurs inclus), contre 4.416 en 2020, et un montant moyen alloué par famille de 563€ (contre 354€ en 2020). Le montant moyen alloué par famille augmente en 2021 du fait de l'accroissement des aides financières attribuées dans le cadre des projets pour l'enfant (PPE) et viennent en soutien de l'accompagnement éducatif. La baisse des familles aidées (-45%) s'explique, comme l'an passé, par le déploiement des bons solidaires dès le printemps 2020.

- Les secours d'urgence représentent une dépense de 10,3 M€ et une hausse annuelle de +25,2%. La mise en œuvre du dispositif des bons solidaires, durant la crise de la COVID19, a été poursuivi en 2021 avec une bonne couverture réalisée auprès des populations à faible ressource. Ils constituent depuis septembre 2020 la seule subsistance apportée par la collectivité, notamment par le biais des Maisons départementales de solidarités réparties sur le territoire haut-garonnais.

- Les autres aides (allocations vacances, habillement, rentrée scolaire, argent de poche, fonds de solidarité logement, fonds d'aide aux jeunes...) s'élèvent à 3,6 M€ (+14,8%). 0,8 M€ ont été alloués au titre du Fonds exceptionnel de prévention de la précarité, né de la pandémie, et destiné à attribuer une aide d'urgence aux haut-garonnais(es) en perte d'activité.

Les frais de séjour représentent **345,8 M€** (+10,2%), dont :

- 35,5 M€ pour les personnes âgées, +4,4%,
- 134,8 M€ pour les personnes handicapées, +11%.

Les variations d'exécution 2020/2021 résultent en partie du volume des rattachements qui a été moindre en 2020, reportant la charge en 2021.

- 175,4 M€ pour les structures d'accueil de l'enfance (+10,7%).

Les principaux coûts d'hébergement et la répartition des enfants placés en 2021 s'établissent ainsi :

- * Maisons d'enfants à caractère social (MECS 31 et hors 31) : 85,6 M€ (+7,4%) pour 1.713 enfants accueillis ;
- * Centres maternels (31 et hors 31) : 25,4 M€ (+8,1%), 427 enfants ;
dont le Centre Départemental de l'Enfance et Famille (CDEF) : 19,2 M€ (+6,2%), 580 enfants ;
- * Placement familial et tiers dignes de confiance : 13,3 M€ (+15,8%), 290 et 387 enfants
- * Actions éducatives en milieu ouvert (AEMO) : 10,4 M€ (-7,2%), 3177 enfants ;
- * Lieux de vie : 8,1 M€ (-4,6%), 246 enfants ;
- * Résidences hébergements jeunes : 4,1 M€ (-27,5%), 114 enfants ;
- * Placement à domicile : 9,6 M€ (+58,7%), 1010 enfants.

A titre d'information, 1013 bénéficiaires (+2%) ont été accueillis en 2021 chez un assistant familial du Département.

L'accueil en **MECS** a augmenté grâce aux extensions de places et aux créations de services (SEHA) dans le cadre du plan des solidarités. L'augmentation de la participation de l'Etat versée en 2021 pour le financement des mineurs isolés (2,4 M€ contre 0,8 M€ en 2020) vient diminuer le coût brut de ces structures d'accueil.

Il est à noter que les MECS hors département 31 sont en diminution de 1 M€, ce qui est un des effets de la politique de diversification des modalités d'accueil.

L'accueil en établissements de **placement familial** a progressé sur 2021 de +18,2% en passant de 9,9 M€ à 11,7 M€ en 2021. L'évolution est due à l'augmentation des capacités d'accueil pour répondre aux besoins de la population ainsi qu'à l'augmentation des tarifs.

Les **tiers dignes de confiance** sont stables à hauteur de 1,4 M€.

Le financement au profit du **CDEF** est en progression (+1,1 M€) suite à un renfort en personnel. Il est constaté un rajeunissement de la population sur la tranche 0-12 ans et un service spécifique pour l'accueil des 3-10 ans a été ouvert. Des situations complexes d'adolescents présentant des troubles de comportement a nécessité un encadrement supplémentaire. Le nombre de bénéficiaires est globalement en diminution par rapport à 2020 (-6%) malgré la surcapacité chez les plus jeunes.

Après une forte hausse en 2020 (200 jeunes, +46%), le nombre de bénéficiaires en **Résidence Habitat Jeunes (RHJ)** est en diminution de -43% en 2021 (114 jeunes), en lien avec les vagues migratoires.

Les **placements à domicile**, nouveau dispositif créé depuis 2018, connaissent une augmentation continue du nombre d'accueils, égale à +25% en 2021.

L'accueil et la mise à l'abri des **mères isolées avec enfants de moins de 3 ans** s'effectue par le biais d'un marché conclu avec le CCAS de Toulouse, qui refacture au Conseil départemental les prestations hôtelières qu'il paie dans le cadre de ses propres marchés. Le montant mandaté au CCAS s'élève à 10 M€ et connaît une forte hausse, compte tenu de la demande (+115% sur l'an).

Le volume des familles accueillies est en moyenne de 250 par semaine en 2021. La composition des ménages est variable allant de la femme enceinte à une mère isolée avec plusieurs enfants et parfois une fratrie nombreuse (*cf. extrait rapport CAO dans le cadre du renouvellement du marché en 2022*).

	Au 31/12/2019	Au 31/12/2020	Au 30/11/2021
Nb de familles hébergées	186	300	252
Nb annuel d'entrées à l'hôtel	398	493	511
Nb annuel de sorties de l'hôtel	296	378	560
Nb de bons de réservation traités	3133	4268	4352

La prise en charge des **mineurs non accompagnés (MNA)** en 2021 représente 1214 bénéficiaires (dont 790 jeunes majeurs), contre 1186 en 2020 et 710 jeunes majeurs, pour les coûts suivants :

- Etablissements, RHJ et Séjours relais rupture = 50,3 M€ (*données IODAS*)
- DDAEOMI = 5,1 M€ (*idem*)

DDAEOMI	2020	2021	Ecart
Coût (donnée Iodas)	4,2 M€	5,1 M€	+0,9 M€
Bénéficiaires	1186	1214	+28 bénéficiaires
Nombre Journées	18 465	25 540	+7075 journées

La création des 270 places pour les mineurs autonomes et le développement de l'offre d'accueil au sein des Résidences Habitat Jeunes haut-garonnaises ont permis de diminuer le nombre de jeunes accueillis hors Haute-Garonne, et de mieux maîtriser les prix de journée et de coût des dépenses.

Jusqu'en 2020, 2/3 des MNA étaient accueillis hors département. Aujourd'hui, 50 % d'entre eux sont accueillis en Haute-Garonne avec des prix de journée maîtrisés suite à la redéfinition des besoins, l'adaptation des projets aux publics et la mise en œuvre de dialogues de gestion directs avec les structures d'accueil.

- **Les contributions obligatoires : 87,2 M€ (+0,5%)** dont :

- * 51,2 M€ au titre de la subvention pour le Service Départemental Incendie et Secours, en hausse de +0,5%,
- * 17 M€ (+0,8%) pour les dotations aux collègues,
- * 18,8 M€ versés à Toulouse Métropole, au titre des charges transférées depuis le 1^{er} janvier 2017 (Voirie, FAJ, FSL, prévention), inchangé.

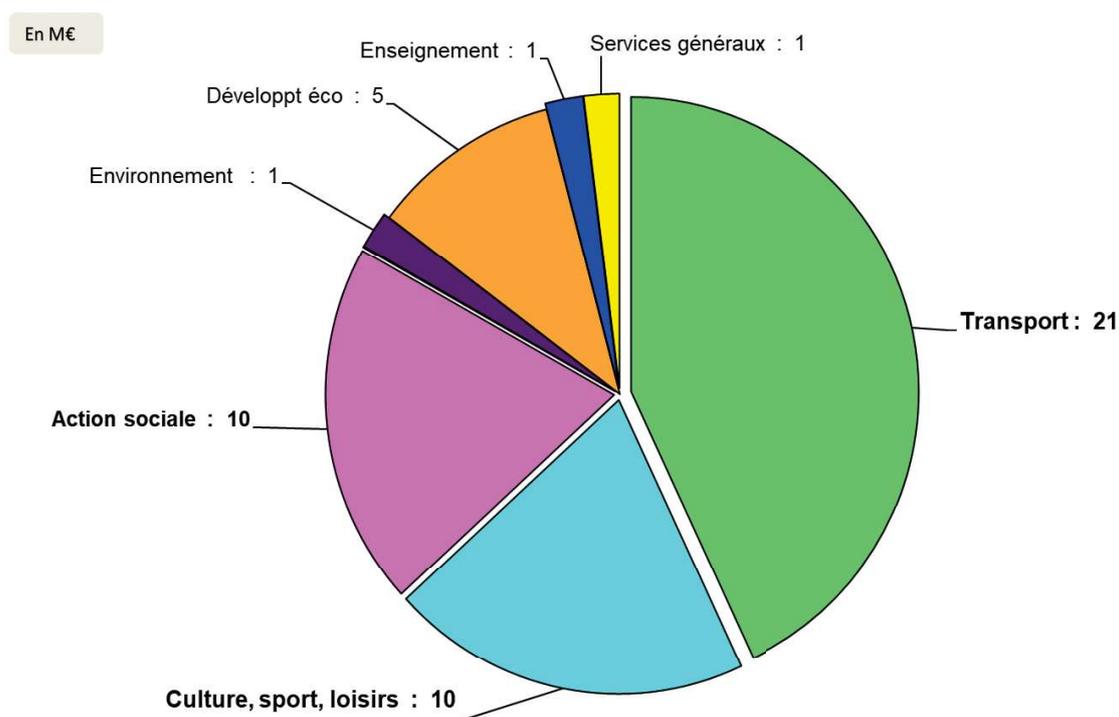
- **Les participations**, versées aux principales structures dont le Département est membre, à **11,3 M€** se réduisent de -23,2% (effet dû à la participation exceptionnelle versée au SM Haute-Garonne Montagne en 2020), pour les montants suivants :

Syndicat Mixte de l'Eau et de l'Assainissement (SMEA31) : 3,2 M€,
 Syndicat Mixte Haute-Garonne Montagne (créé en 2018) : 2 M€,
 Syndicat Mixte Haute-Garonne numérique : 1 M€,
 Syndicat Mixte des Agudes : 0,5 M€,
 Syndicat du Musée de l'Aurignacien : 0,3 M€,

et Contrats aidés CUI-CAE-CIE : 1 M€,
 Participation aux personnels aux cités scolaires : 0,8 M€,
 Régie des chèques vacances 0,55 M€,
 Centre d'Action Médico-Sociale Précoce (CAMSP) CHU Toulouse : 0,4 M€,
 Participation à l'ATD : 0,2 M€,
 Etude LGV Bordeaux-Toulouse : 0,13 M€.

- **Les subventions** (hors RSA) : **50 M€** (-19,7%) sont attribuées selon les domaines suivants :

Répartition des subventions de fonctionnement par fonction : 50 M€ (hors RSA)



42% des subventions versées sont destinés au financement des budgets annexes.
 26 M€ ont été attribués aux personnes publiques et 24 M€ aux personnes privées.

Détail des financements :

Transports : 21,5 M€, (-24%), de participation au déficit du budget annexe de l'Interurbain.
 La baisse résulte de la couverture de la dotation versée en 2020 par le budget annexe à la Régie Départementale des Transports (RDT31) égale à 6,8 M€ (pour acquisition d'un terrain, construction d'un dépôt d'autocars et l'acquisition de 4 bus).
 La subvention à RDT31 pour la gare routière est de 900 K€.

Action sociale : 9,9 M€ (-26,5%), baisse consécutive à la fin du dispositif de prime exceptionnelle aux Services d'Aide à Domicile pour la COVID. Au titre du 4^{ème} trimestre 2021 le Département a versé un complément de dotation aux SAAD dans le cadre de la revalorisation du salaire des personnels et des accords de branche (1,1 M€).

Autres subventions : Mission Locale Haute-Garonne (1,2 M€), Habitat Jeunes (0,5 M€), CHRS Le Touril hébergement (0,5 M€), Association Espoir d'accès aux droits, CRIJ, l'ANRAS, Ligue de l'Enseignement 31, les actions de préventions pour les personnes âgées dans le cadre de la Conférence des financeurs, le programme départemental d'insertion (PDI), les opérations VVV (Ville Vie Vacances), ...

Culture, sports et loisirs : 10 M€ (-9,2%), dont 5,7 M€ au titre de la culture (musique, danse, théâtre...), 2,1 M€ pour le sport, et 2,5 M€ pour la jeunesse.

Développement économique : 5,3 M€ (-12%), dont 3,2 M€ pour le tourisme, et 0,8 M€ pour l'agriculture incluant les 0,5 M€ pour l'équilibre de l'activité vétérinaire du budget annexe du Laboratoire EVA (identique à 2020).

- **Les autres charges de gestion courante à 7,8 M€** progressent de +15%.

Les aides à la demi-pension des collégiens à 5,6 M€ évoluent de +13,4% suite à la fin des bons solidaires mis en place durant le confinement de mars 2020 ; seules des régularisations ont été versées aux familles suite à perte ou destruction.

Les participations à l'équilibre des budgets annexes pour le Parc Technique s'élèvent à 0,8M€ pour couverture du temps de travail, et 0,5 M€ pour le budget annexe Restauration.

Les reversements de produits fiscaux : 44,5 M€ (-14,7%).

Le Département a versé à l'Etat le solde 2020 pour 3,9 M€ au titre de la reprise financière prévue dans le cadre du dispositif dit Pacte de Cahors, (cf. la loi n°2018-32 du 22 janvier 2018 de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022).

Le reversement en faveur du *Fonds National de péréquation des droits de mutation (DMTO)* est égal à 34,2 M€ (-2,6%).

La contribution au *Fonds National de Péréquation de la CVAE* atteint 4 M€ en augmentation de +59%, en raison de la forte progressivité du produit de CVAE 2020 par rapport à 2019. Le Cd31 est redevenu éligible au prélèvement sur flux de ce fonds.

Le reversement de la taxe d'aménagement au *Conseil d'Architecture d'Urbanisme et d'Environnement (CAUE)* s'élève à 2,3 M€, +68,3% en lien avec le financement du nouvel ensemble immobilier acquis par le CAUE, rue Croix-Baragnon.

La charge financière : 6,1 M€ (-23,8%).

La baisse des intérêts se poursuit corrélativement à la diminution du stock de dette. Ils représentent 0,4% des dépenses de fonctionnement.

Les charges exceptionnelles : 1,6 M€, (+21,3%)

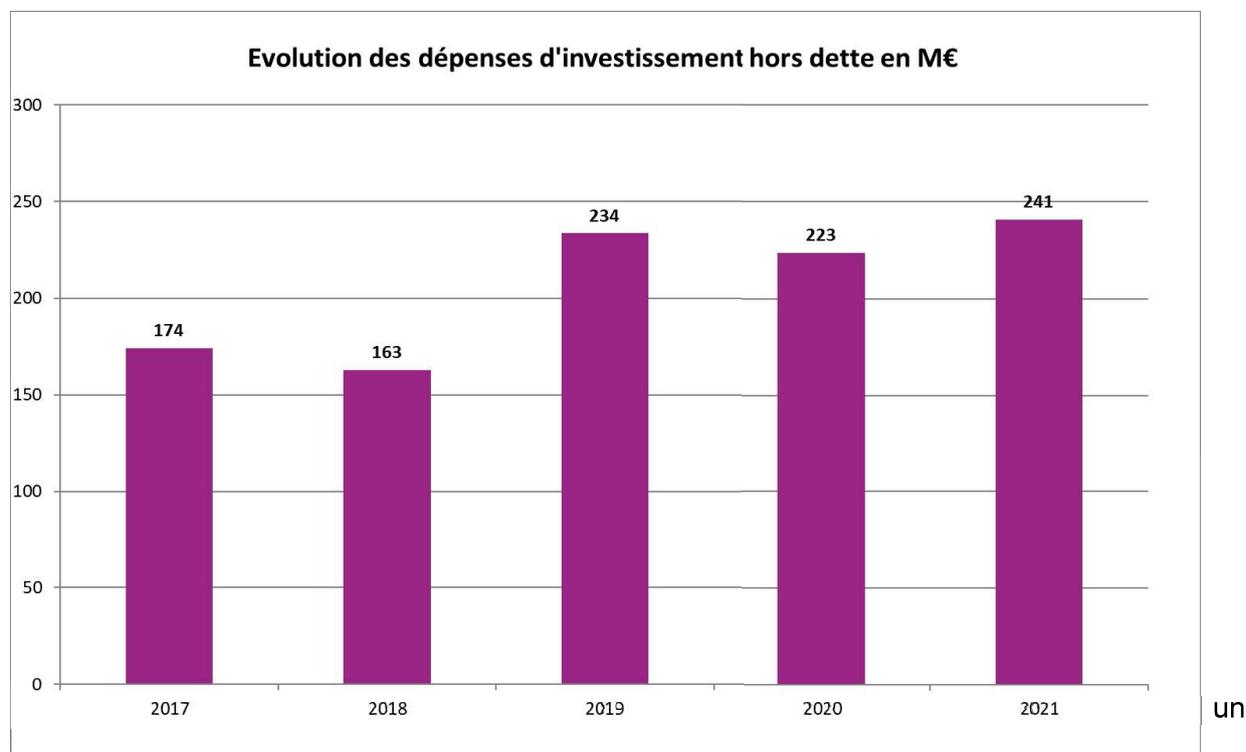
Elles recouvrent les titres annulés (0,5 M€), les intérêts moratoires (0,3 M€), des intérêts sur décisions contentieuses (0,14 M€), des indemnités (déplacement réseaux).

Les dotations aux provisions : 0,02 M€ (-96%).

Elles comprennent la couverture des admissions en non-valeur, des créances incertaines et créances douteuses, dont les impayés sur prêts et de loyers du Fonds de Solidarité Logement (FSL), ainsi qu'une provision pour risques sur contentieux.

B - L'investissement et ses ressources :

Hors dette, **les dépenses d'investissement s'élèvent à 240,8 M€**, soit une progression de +7,8% sur l'an. Elles atteignent le seuil le plus élevé depuis 5 ans, en restant dans un niveau assez stable et supérieur à 200 M€ sur les 3 dernières années.



Les acquisitions corporelles et incorporelles sont 16,5 M€, en léger recul (-5%).

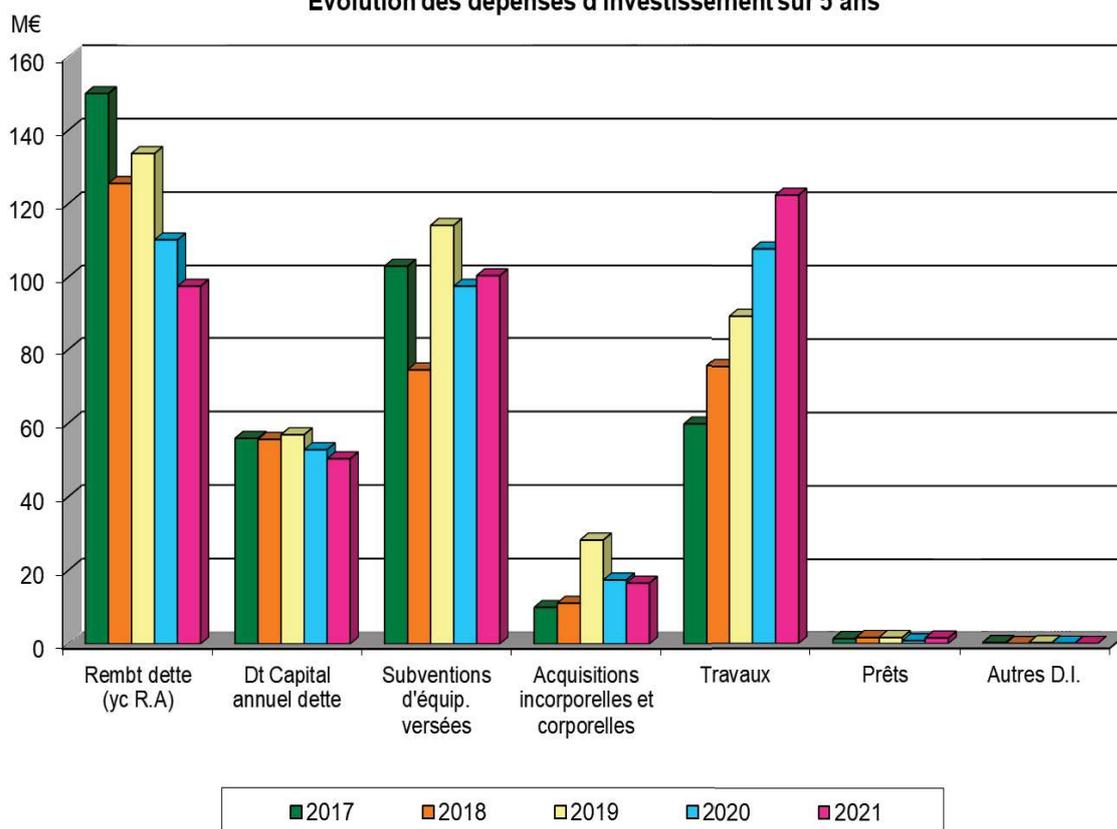
Les subventions versées sont en évolution de 3% pour atteindre 100,4 M€, tandis que le capital de la dette continue de se réduire de près de -5%.

Les remboursements anticipés de dette représentent 47,2 M€ contre 57,3 M€ en 2020, corrélés aux opérations de gestion de dette effectuées sur l'exercice.

Les prêts s'élèvent à 1,5 M€.

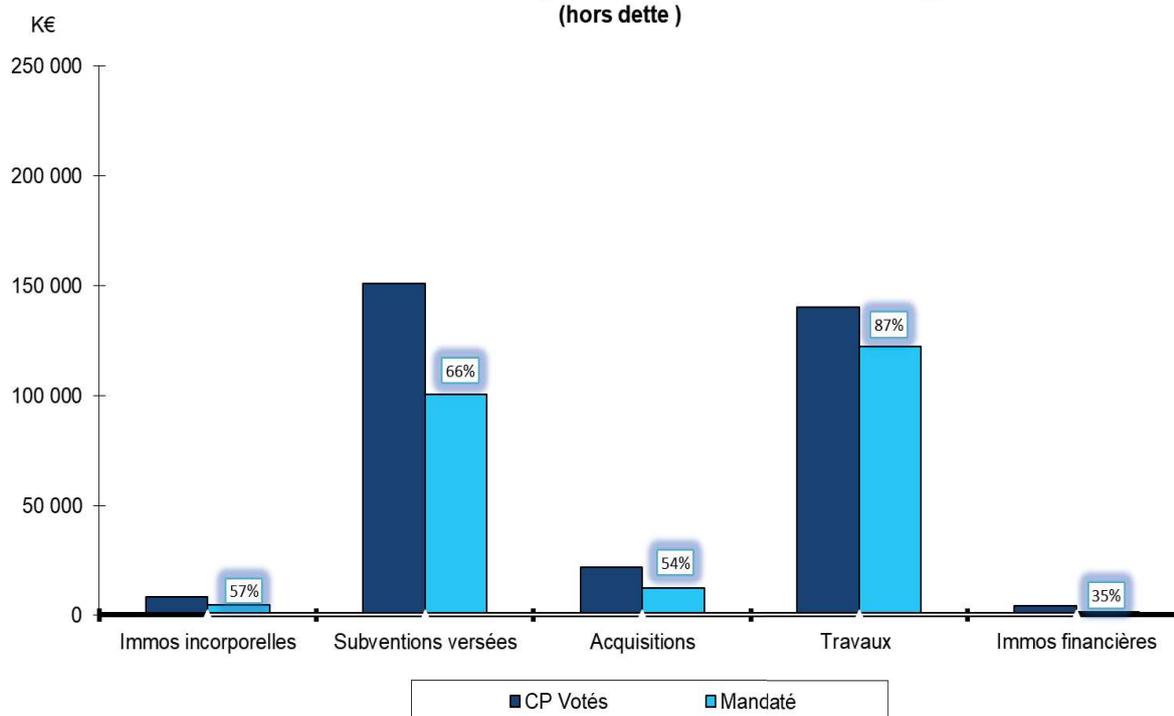
Sur les cinq dernières années, les masses financières mandatées par nature de dépenses se dessinent comme suit :

Evolution des dépenses d'investissement sur 5 ans

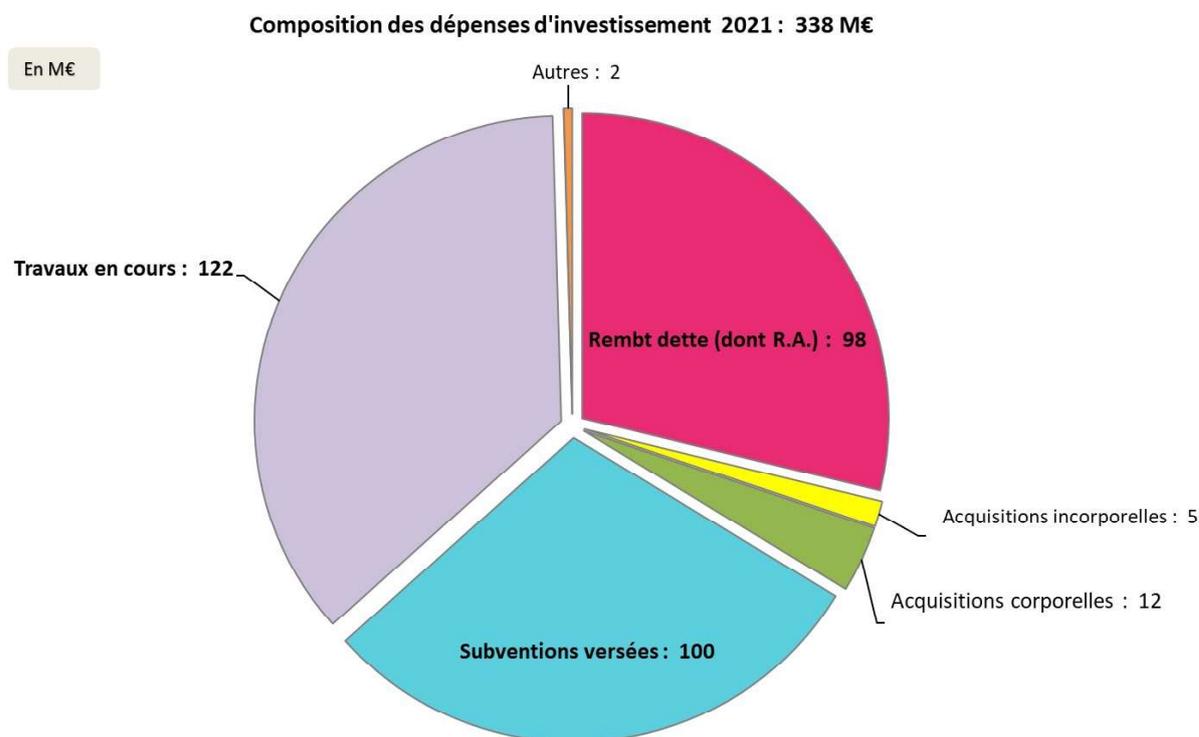


Le taux de consommation des crédits budgétaires gagne +7,5 points comparé à 2020 à 74%, ce qui représente une dépense réalisée supplémentaire de 17 M€ (hors dette).

Taux d'exécution des dépenses d'investissement en 2021 : 74% (hors dette)



Les dépenses d'investissement en 2021 se répartissent comme suit :



Les équipements bruts⁴ : 138,9 M€, soit une hausse de +11,2%.

Ces dépenses regroupent **les achats** de logiciels (4 M€) et les études (0,6 M€), les acquisitions de terrains (1,8 M€) qui ont concerné :

- un entrepôt à Villemur (stockage éléments du pont de Mirepoix) : 318 K€
- un terrain bâti pour l'extension du collège des Ponts Jumeaux à Toulouse : 437 K€,
- la MDS de Villefranche de Lauragais : 405 K€,
- un bâtiment à Noé : 400 K€,
- des terrains pour la voirie et pistes cyclables (234 K€) dont un terrain pour le centre d'exploitation de Miremont.

Les achats de biens matériels ont représenté 9,2 M€ (-8,5%), destinés à l'équipement informatique et mobilier des collèges (4 M€ stable) et des services administratifs (4,6 M€).

Les travaux directs dont le Département assure la maîtrise d'ouvrage s'élèvent à 123,4 M€ (+13,6%), dont :

- **les travaux sur bâtiments** : 67,6 M€ (dont ceux sur sol d'autrui), soit +16%, qui se répartissent ainsi :

- ▶ 60,1 M€ pour les collèges
- ▶ 2 M€ pour les bâtiments culturels dont 1,5 M€ pour le bâtiment de conservation des archives, le remplacement de la chaudières aux Archives, divers travaux d'aménagement au Musée de la Résistance, et à l'espace Roguet.
- ▶ 2 M€ pour les bâtiments administratifs, pour l'essentiel affectés à l'hôtel du Département pour le remplacement de groupes froid, l'aménagement du PC sécurité, la rénovation des ascenseurs, l'aménagement de bureaux.

⁴ Equipements bruts : somme des comptes 20 + 21 + 23 + comptes de tiers.

► 1 M€ pour les bâtiments sociaux, en particulier les MDS pour le remplacement de l'installation de chauffage à la MDS Bagatelle à Toulouse, de la climatisation et du traitement de l'air à la MDS à Toulouse Empalot, ainsi que la construction du CDAME (accueil des mères isolées, 625 K€), et le CDEF (228 K€).

► 1,3 M€ pour les autres bâtiments, dont 1,2 M€ pour les secteurs routiers (centres d'exploitation de Maureville, Nailloux, Miremont).

Les travaux neufs ont été réalisés pour 47 M€ (hors avances), dont 45,1 M€ pour les collèges et les opérations principales suivantes :

- La reconstruction du collège de l'Isle en Dodon : 0,9 M€
- Les constructions du collège à Beauzelle : 9,2 M€
- du collège de Seysses : 4,7 M€
- du collège à Toulouse Saint-Simon : 8 M€.
- du collège à Cintegabelle : 7,9 M€
- du collège de Gulhermy à Toulouse : 3,9 M€.
- du collège Rosa Parks à Toulouse : 6,4 M€
- du collège d'Escalquens : 1,3 M€ (livré en janvier 2021).

Le patrimoine bâti (grosses réparations) représente 21,4 M€.

Les collèges ont bénéficié de 16 M€, dont 64 collèges pour un montant supérieur à 100.000€.

Les opérations les plus significatives sont : le remplacement des menuiseries extérieures, le remplacement des groupes froids au collège à Fronton, la réfection de l'étanchéité, la réfection du plateau sportif au collège à Quint Fonsegrives, la réfection du plateau sportif, des travaux d'aménagement dans le cadre de l'augmentation des effectifs au collège Galilée à La Salvétat Saint-Gilles, les travaux d'aménagement au collège Plantaurel à Cazères, le remplacement de la chaufferie au collège Grand Selve à Grenade.

3 M€ de travaux d'embellissement ont été effectués dans les collèges, 1,7 M€ ont été consacrés à la fourniture et l'installation de matériels de cuisine, 670 K€ aux installations de chauffage dans les collèges, 447 K€ à l'accessibilité, et 104 K€ pour des travaux de sécurisation.

- **les travaux sur voirie** : 42,6 M€ (+24,3%), une progression qui est due à l'avancement des opérations du PPIRD sur les 3 chantiers suivants :

► Pour le plan pluriannuel d'investissement des routes départementales (PPIRD) : en M€

RD 46 LUCHON PONT DE RAVI	3, 207
RD 79 ESCALQUENS SUPPRESSION PN 196	3, 984
RD 37 ST LYS DEVIATION SECTIONS 4 et 6	2,186

Par ailleurs, les opérations de travaux les plus consommatrices de crédits à fin 2021 sur les autres actions d'investissement routier sont :

► Pour la modernisation du réseau sur RD :

RD DIVERS PAULHAC Aménagement parking nord forêt de Buzet	0,620
RD 820 PR 49.5-52.5 MIREMONT Aménagement du carrefour RD820/RD43/chemin des Mazades	0,496
RD 61 PR 14.155-14.3 MONTJOIRE Sécurisation du carrefour RD30-RD61	0,220

► Pour les travaux sur Ouvrages d'Art :

RD 71 PR 12.613 MIREPOIX-SUR-TARN, DEMONTAGE ET ETUDES POUR LA RECONSTRUCTION DU PONT SUR LE TARN	2, 688
---	--------

► Pour les pistes cyclables départementales :

ITINERAIRE TRANSGARONA liaison cyclable avec l'Espagne	1,223
--	-------

► Pour les chaussées,

263 sections de routes départementales ont bénéficié d'une réfection de couche de surface et de renforcement de leurs rives pour un montant total de 17 M€.

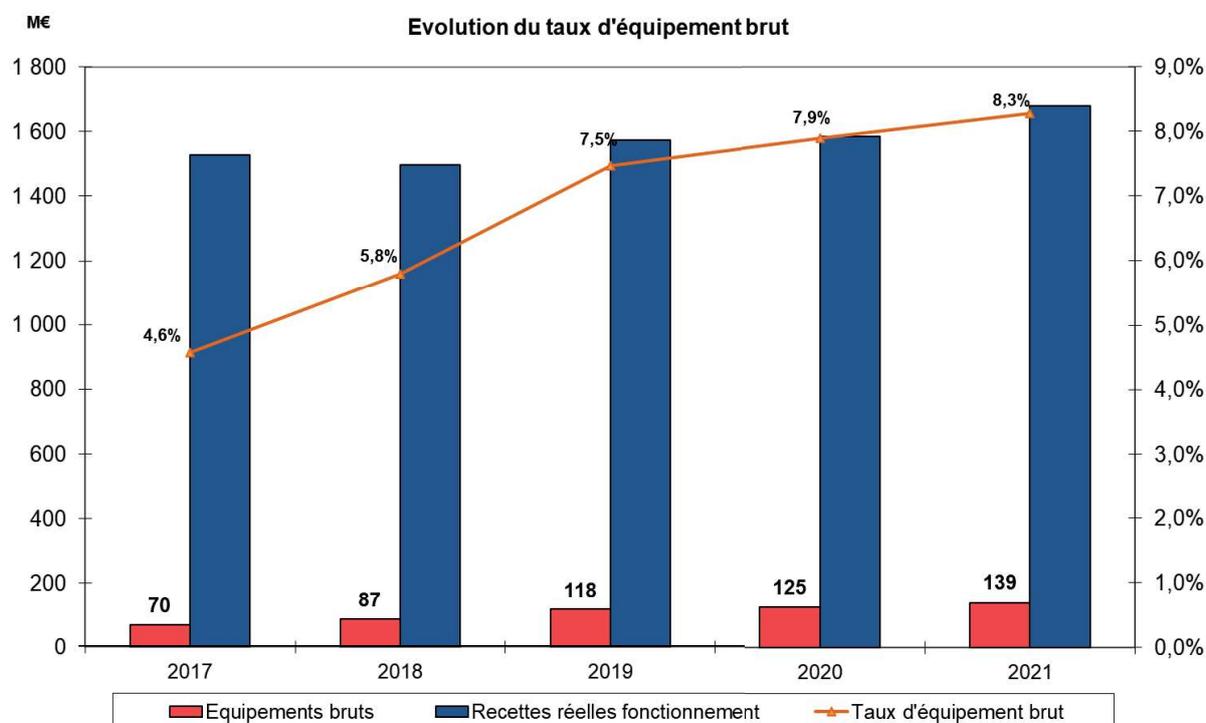
36 sections de routes départementales en agglomération ont été refaites, accompagnées de projets communaux d'aménagement des dépendances du domaine public départemental, pour un montant total de travaux de chaussée de 2,5 M€.

- **les avances** sur marchés d'investissement : 11,4 M€ ont été versés aux entreprises pour faciliter leur trésorerie, en recul de -20% par rapport à 2020, année où les avances sur marchés ont été accordées à 60% pour compenser les difficultés liées à la crise sanitaire. En 2021, le Cd31 est revenu à des versements d'avance à hauteur de 30%.

10 M€ ont été versés pour le patrimoine, et 0,8 M€ pour les routes.

Le taux d'équipement brut⁵ s'élève en 2021 à 8,3%. Il retrace le doublement de ces investissements directs sur la période de 5 ans.

Ce taux est de 10,2% en moyenne nationale (données 2020 hors DOM et Paris).



⁵ Taux d'équipement brut : montant des équipements bruts (somme des c.20 + 21 + 23 + 45) divisé par les recettes réelles de fonctionnement.

Les subventions d'équipement versées : 100,4 M€, +2,9%

Les subventions ont été attribuées pour 85,6 M€ aux personnes publiques (dont EPLE), et pour 14,8 M€ aux personnes privées (85% / 15%, ratio stable).

Sur le secteur public, l'Etat a perçu au titre de fonds de concours 3,2 M€ pour des programmes cofinancés avec la Région au profit des routes haut-garonnaises concernant la poursuite :

- de la mise à 2 X 3 voies et protections acoustiques du périphérique toulousain (A620) sur la section Rangueil à Lespinet (CPER 2015/2020 final PDMI) pour 1,7 M€ ;
- de l'aménagement d'accès à la zone aéronautique et aéroportuaire du Nord-Ouest toulousain (CPER 2015/2020) pour 1,5 M€ ;
- de la déviation de Saint-Béat (0,12 M€).

Les communes et intercommunalités ont été subventionnées à 68,7 M€ (+20,8%), notamment au titre :

- des contrats de territoire (écoles primaires, crèches, sport, culture..) pour 30,7 M€ (+7,8% l'an) qui se décomposent en 18,5 M€ pour le rural, 7,2 M€ pour la Métropole et 5 M€ pour l'accord Ville de Toulouse ;
- des routes pour 22 M€, dont 13,4 M€ concernent le Pool routier (+18%), et 5,1 M€ versés dans le cadre de la convention financière 2020 avec Toulouse Métropole pour des projets d'aménagement sur voirie transférée, ainsi que 0,55 M€ pour la déviation d'Ondes, 0,34 M€ pour l'aménagement des abords du futur lycée de Gragnague, 0,32M€ pour la RD120 à Portet sur Garonne concernant la réalisation d'une voie de bus dédiée (Linéo 5) ; le reste finance des aides classiques pour l'aménagement des trottoirs sur RD, sur voirie communale, réparation de dégâts d'intempéries sur voirie communale, enfouissement de réseaux de télécommunication (...)
- du financement de l'aménagement du nouveau Parc des Expositions et Centre de conventions de Toulouse Métropole (MEETT) pour 7,5 M€ (5^{ème} acompte).

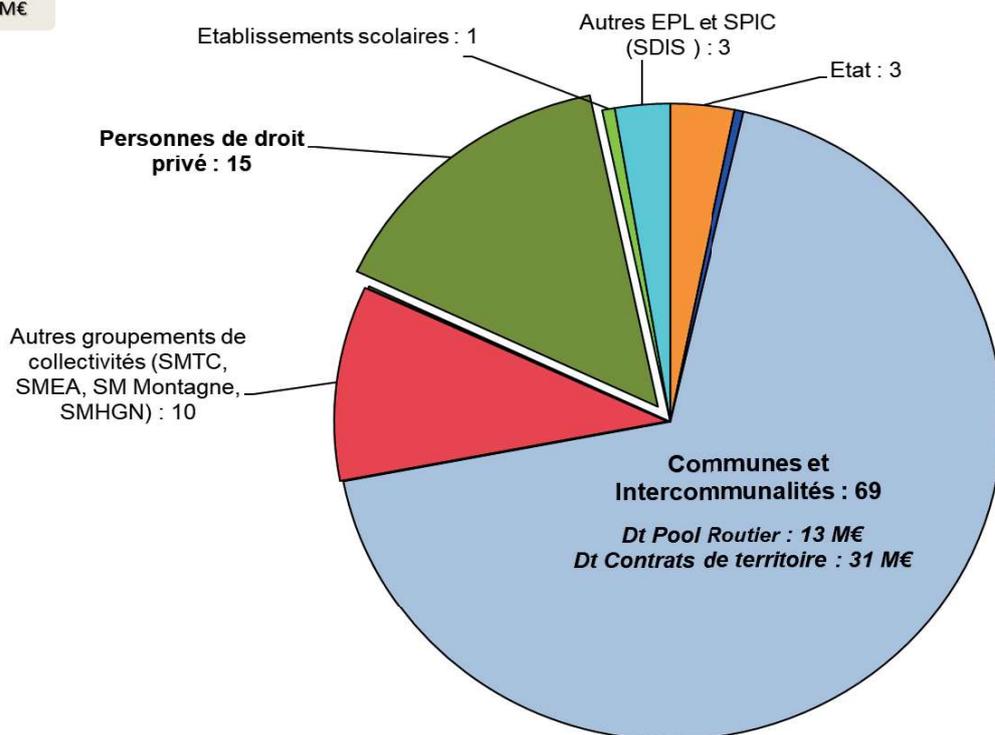
Les autres structures publiques bénéficiaires sont SMTC TISSEO (3,6 M€) pour le 3^{ème} acompte au titre de la convention pour le Programme de Déplacements Urbains et les projets « LINEO dans son ensemble », la Ligne TAE (Toulouse Aerospace Express) et la connexion entre les lignes B/TAE/INPT, ainsi que le Syndicat Mixte Haute-Garonne Numérique (1,7 M€), le SMEA31 (2 M€), le SDIS (2 M€), les organismes de logement social (Toulouse Métropole Habitat, OPH31, Cité Jardins, pour 0,5 M€).

Les collèges ont reçu 0,6 M€ au titre de leur dotation d'équipement.

Les subventions au secteur privé représentent 14,8 M€ (+8,1%), et ont traditionnellement financé pour 11,5 M€ le secteur de l'habitat et du logement social, pour 0,8 M€ la culture (dont 0,45 M€ à la SA Les Chalets pour la restauration des remparts sur le site des Hauts-Murats à Toulouse, 1^{er} acompte), pour 0,6 M€ le sport (dont 0,19 M€ aux Amis du Stade toulousain, soldes pour la réfection de la pelouse, et 2^{ème} tranche de mise en conformité du stade E. Wallon), pour 0,5 M€ le secteur agricole.

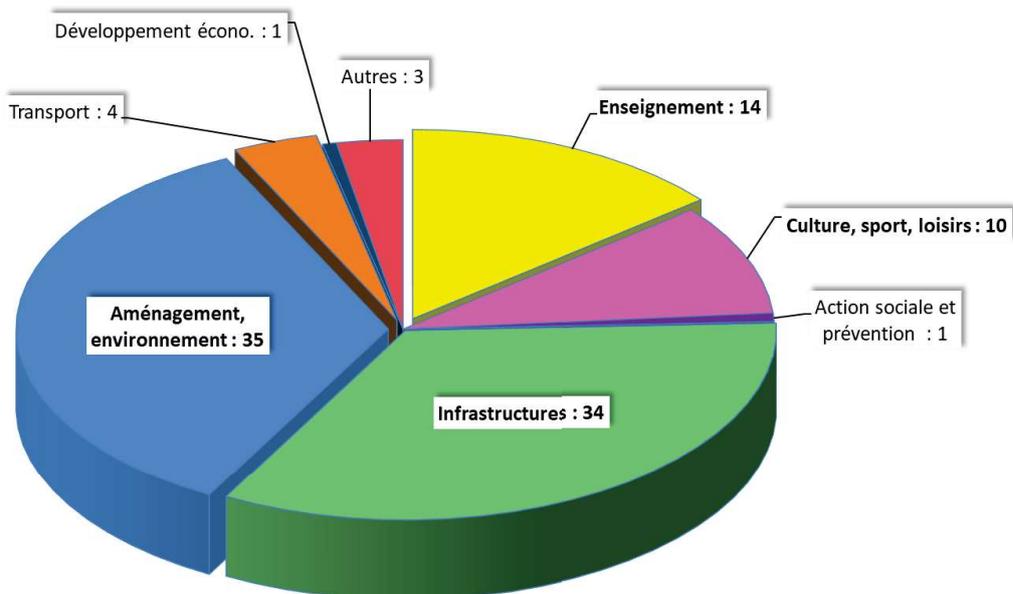
Répartition par organismes des subventions d'équipement en 2021 : 100 M€

En M€



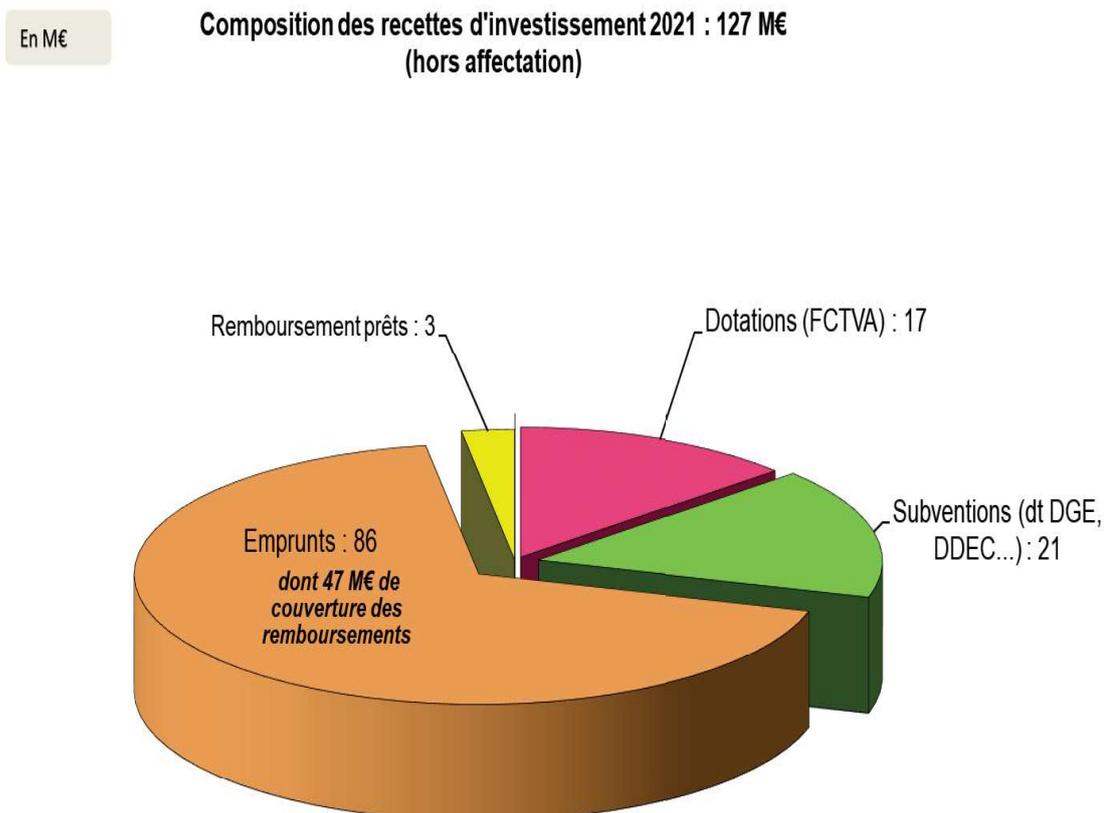
Subventions d'investissement versées par fonction en 2021 : 100 M€

En M€



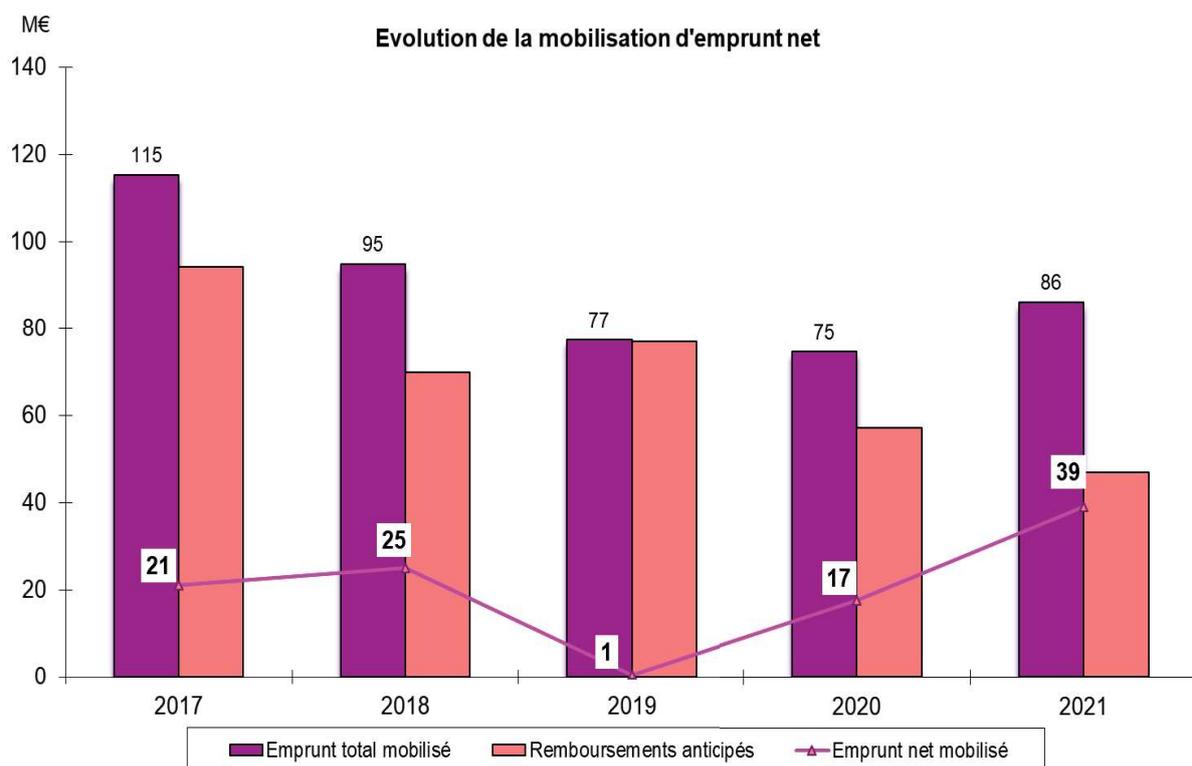
Le remboursement du capital annuel de la dette s'est élevé à **50,3 M€** (-4,7%).
Les remboursements anticipés d'emprunts ont été réalisés pour 47,2 M€, afin de rationaliser la gestion de dette et réduire le niveau de la trésorerie.

En matière de recettes d'investissement :



L'emprunt net (hors remboursements anticipés) sur l'exercice s'élève à **39 M€**, contre 17M€ en 2020.

Après prise en compte de la couverture des remboursements anticipés, la recette totale d'emprunt s'élève à 86,2 M€.



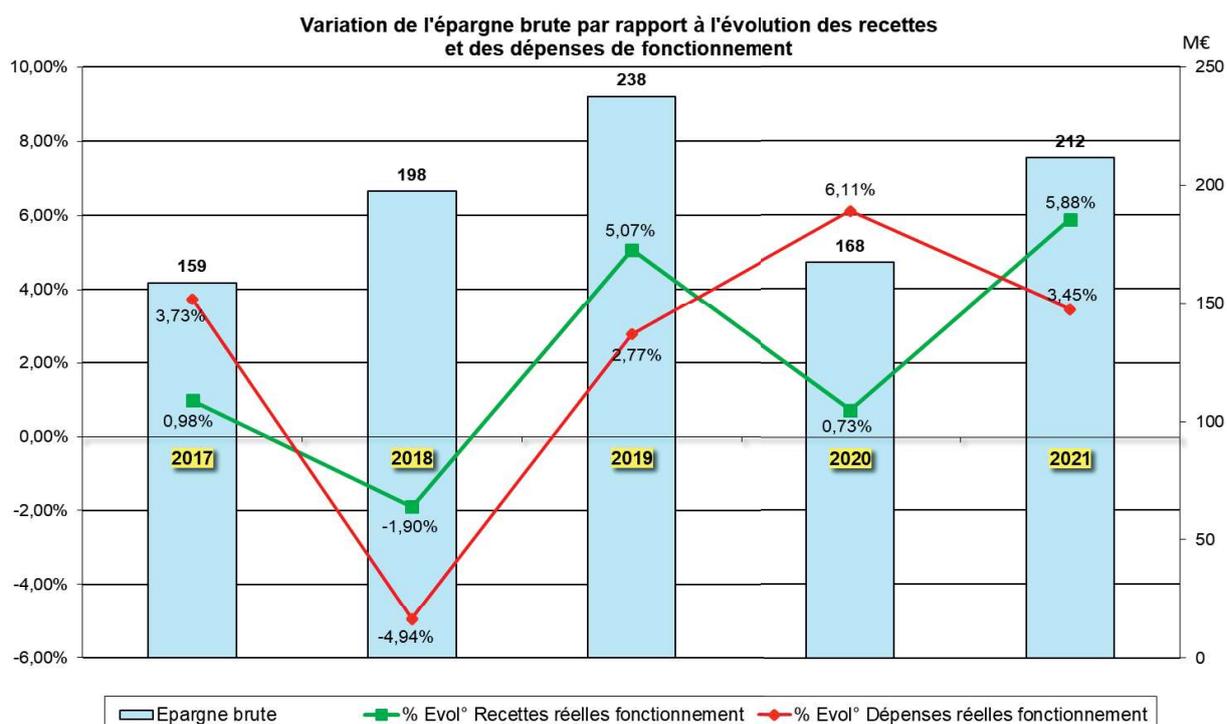
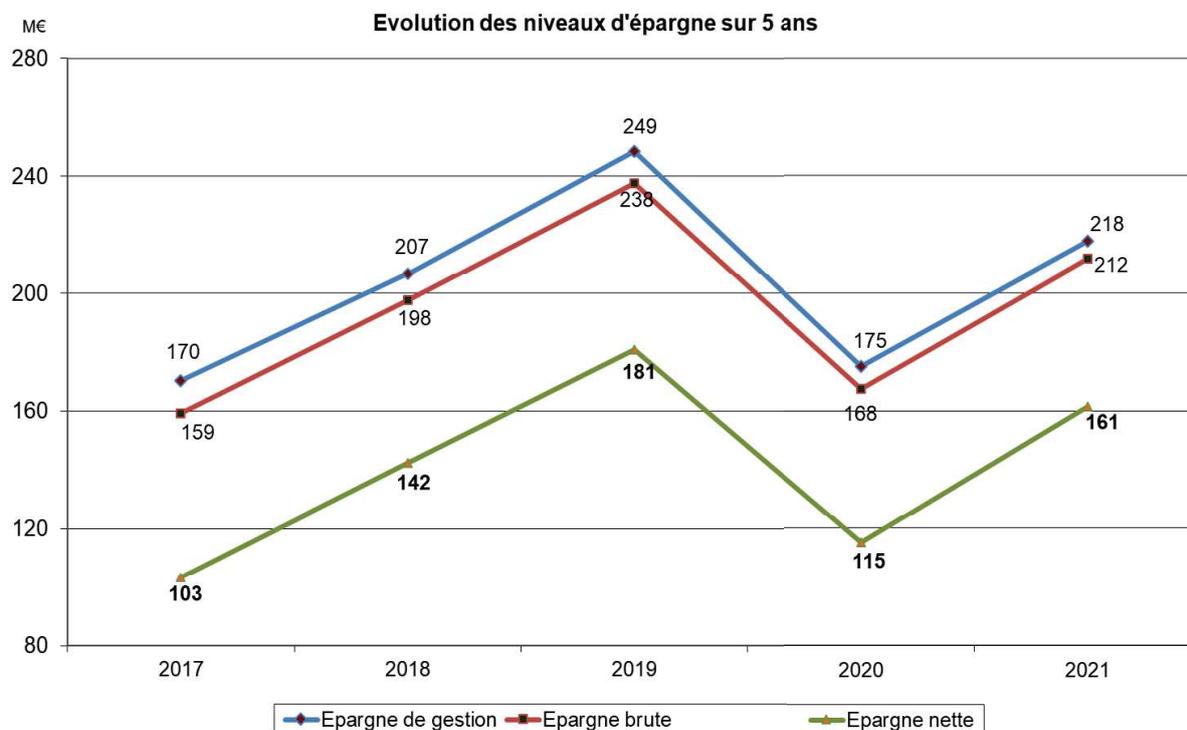
Les recettes propres d'investissement (RPI), de 41 M€, augmentent de +7,2%.

Elles se composent du FCTVA (16,8 M€), de la DDEC (4,8 M€), des aides à la pierre (9,7M€), de subventions non transférables reçues (3,2 M€, dont 2,6 M€ pour la suppression du passage à niveau à Escalquens et 0,4 M€ de la CNSA pour la télégestion), et du produit des amendes radars (1 M€).

Les remboursements de prêts s'élèvent à 3,1 M€ (-15%), dont 1,4 M€ ont été effectués par les collectivités, 0,7 M€ par Toulouse Métropole au titre du transfert de compétences, 0,6M€ pour les prêts d'honneur, et 0,24 M€ par les bénéficiaires du Fonds de Solidarité Logement.

IV- LES INDICATEURS FINANCIERS COMPARES

Les niveaux d'épargne sur 5 ans, après avoir connu une baisse très nette en 2020 (contexte COVID), se redressent avec une **épargne brute égale à 212 M€**, et une **épargne nette de 161 M€**, en augmentation respectivement de +26% et +41% l'an.



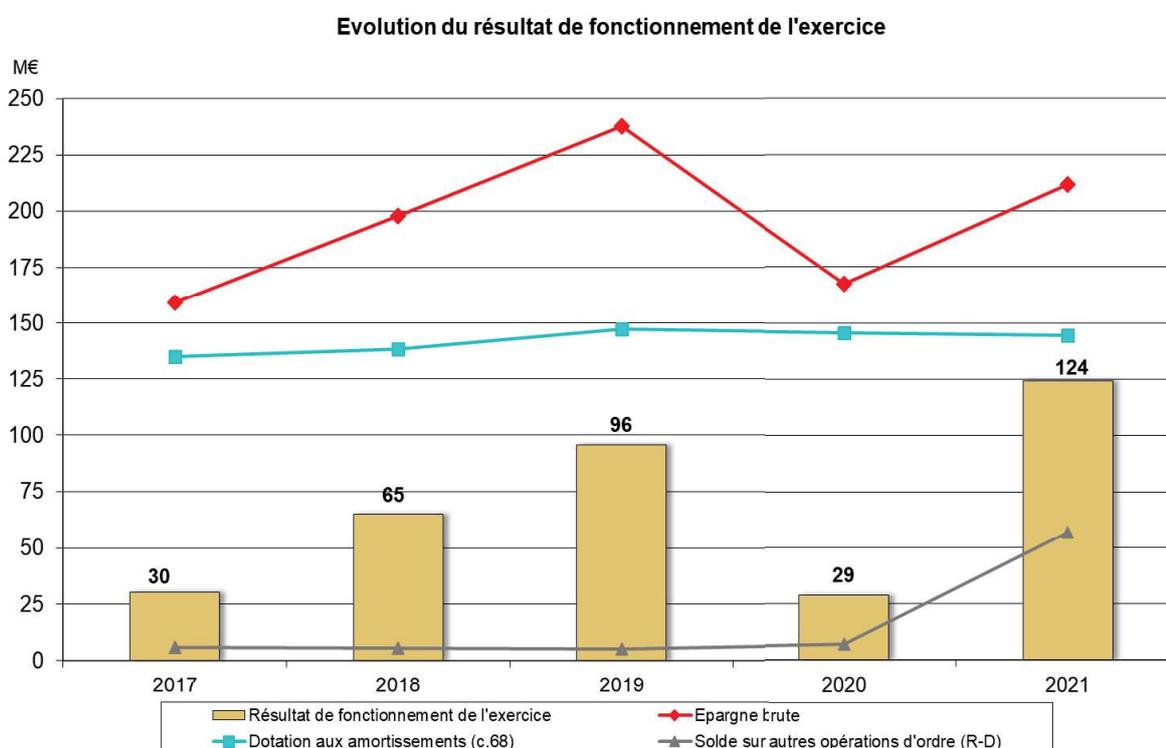
Contrairement à 2020, les recettes de fonctionnement progressent plus vite que les dépenses, avec un delta de près de +2,5 points, assurant ainsi un rebond de l'autofinancement.

Sur le graphique ci-dessus, il faut rappeler qu'en 2017 une provision importante a été constituée pour charges de décentralisation de 90 M€ (pour la dernière année conformément aux préconisations de la Chambre Régionale des Comptes), alors que la reprise de provision en recette a été limitée à 60 M€. Ces écritures ont abouti à accentuer l'effet de ciseaux constaté sur cet exercice.

En 2020, l'évolution plus rapide des dépenses sur les recettes est due à l'ensemble des décisions prises par la collectivité pour faire face à la crise sanitaire COVID, tant au bénéfice des aides aux personnes et à diverses structures, qu'au titre des fournitures et matériels médicaux de protection.

Le résultat de fonctionnement, obtenu après déduction des écritures d'ordre du montant de l'épargne brute, se situe à **124 M€**, dû à une opération de neutralisation de l'amortissement des subventions d'investissement versées à hauteur de 49,6 M€.

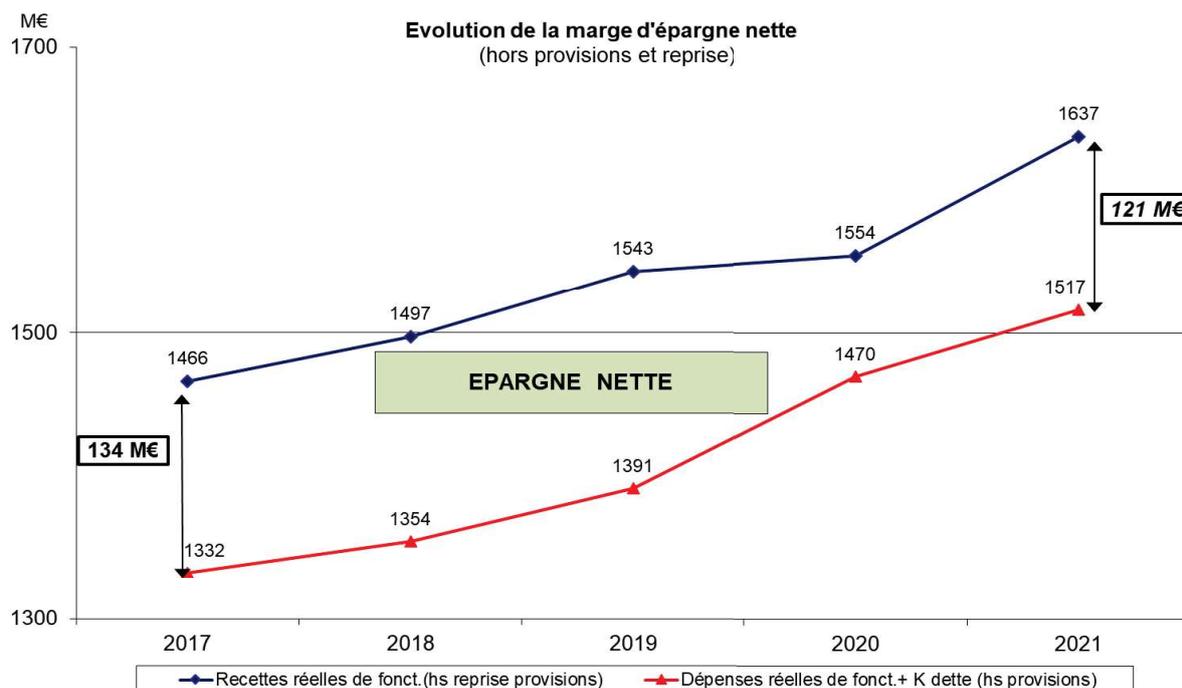
Cette mesure de neutralisation budgétaire, appliquée pour la 1^{ère} fois, permet à la collectivité de respecter l'obligation comptable d'amortissement sans dégrader sa section de fonctionnement. Cette recette de fonctionnement d'ordre est constatée en contrepartie d'une dépense d'investissement.



L'épargne brute par habitant en Haute-Garonne s'affiche à 153€. La moyenne des départements est de 122€ (hors Paris et DOM – 2020)⁶.

L'épargne nette⁷ s'établit à **161 M€** en intégrant une reprise sur provision de 40 M€, supérieure de 10 M€ à 2020.

Retraitée des écritures de provisions (constitution et reprise), l'épargne nette sur les cinq dernières années se réduit de 13 M€, en passant de 134 à 121 M€.



Le ratio par habitant est de 117 € en 2021, et après déduction de la reprise, il s'affiche à 87 €. En moyenne nationale, il est de 70 € (hors Paris et DOM – 2020).

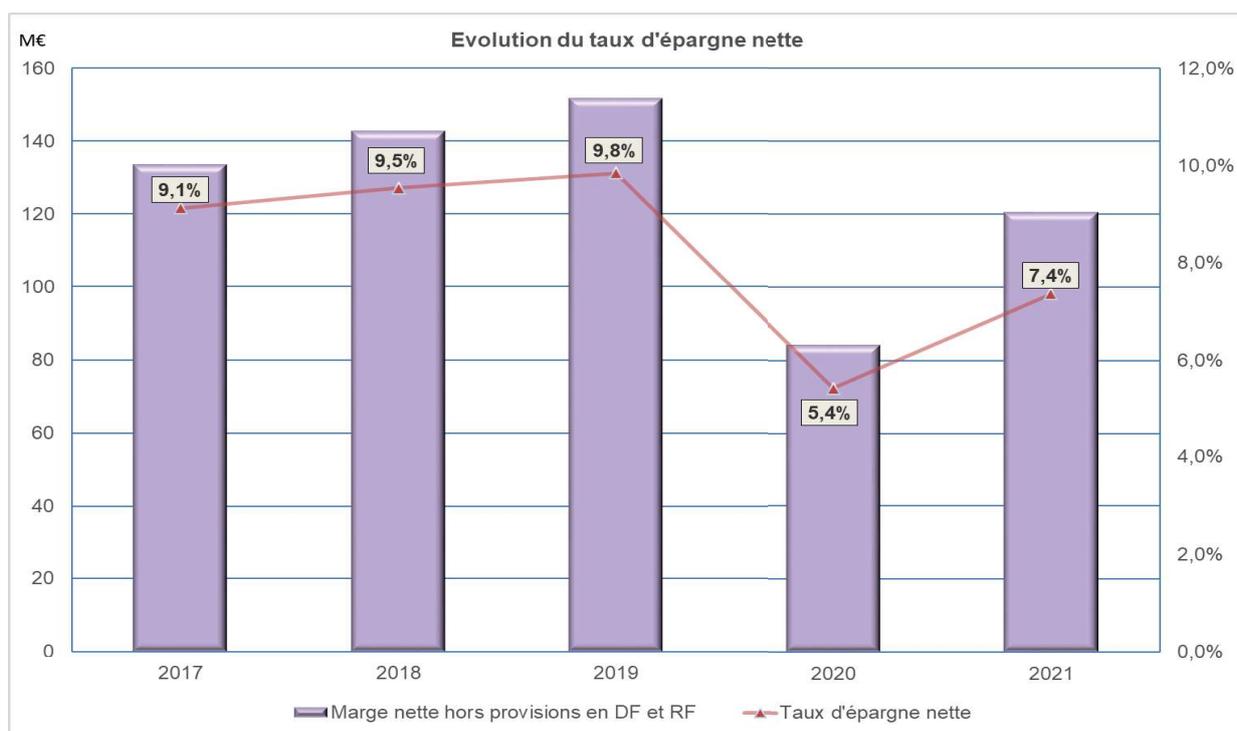
Cette mesure d'épargne détermine le montant disponible restant à la collectivité pour financer ses équipements.

En 2021, **le taux d'épargne nette**⁸ se situe (hors reprise de provision) à 7,4%, et gagne 2 points sur l'an. Il reste néanmoins en-deçà des niveaux obtenus avant 2020.

⁶ Source : Les finances départementales en 2020 (DGCL).

⁷ Epargne nette : épargne brute hors provision et reprise moins remboursement du capital annuel de la dette.

⁸ Taux d'épargne nette : épargne nette divisée par les recettes réelles de fonctionnement

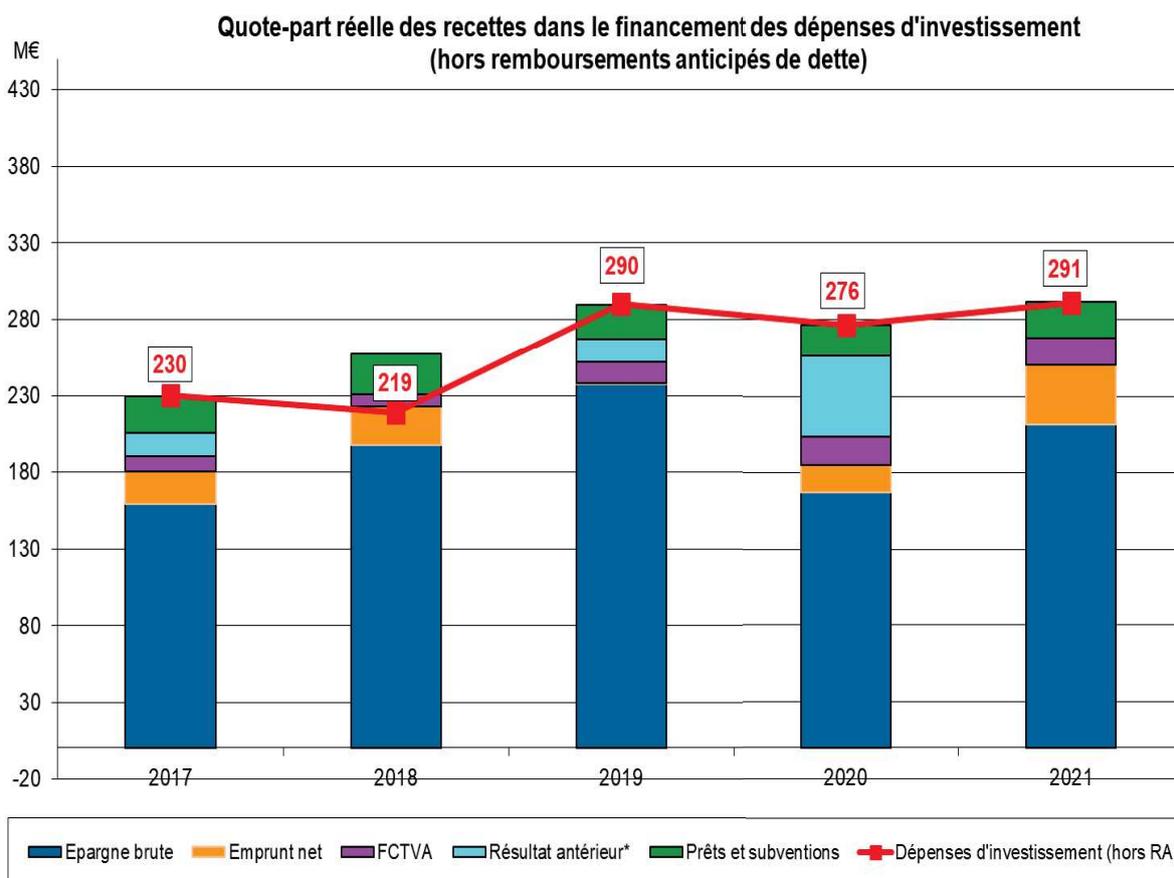


La capacité d'investissement :

M€	2017	2018	2019	2020	2021
Epargne brute dont provision et reprise (A)	159	198	238	168	212
Capital de la dette annuelle (k)	56	56	57	53	50
Epargne nette (A-k) (B)	103	142	181	115	161
Solde sur constitution et reprise provisions (C)	-31	-1	29	30	40
Dépenses réelles d'investissement totales	324	288	367	334	338
<i>dont remboursements anticipés d'emprunts</i>	94	70	77	57	47
Dépenses réelles d'investissement hors dette	174	163	234	223	241
Recettes réelles d'investissement hs affectat° (D)	150	131	115	113	127
<i>dont emprunts (E)</i>	115	95	77	75	86
Capacité d'investissement (B+D-E)	138	178	218	153	202
<i>% évol°</i>		29,1%	22,2%	-29,9%	32,3%
Capacité d'investissement hs solde provision (B-C+D-E)	169	179	190	123	162

La capacité de financement des investissements (hors emprunts) s'élève à 202 M€, permettant de couvrir 84% des investissements réalisés en 2021 (avec reprise provision).

Les dépenses d'investissement hors remboursement anticipé de dette sur la période ont été financées ainsi :



Les parts respectives de chaque ressource sont les suivantes :

	2017	2018	2019	2020	2021
% Epargne brute	69,15%	90,51%	81,83%	60,64%	72,74%
% RPI	15,14%	16,56%	12,81%	13,83%	14,07%
% Emprunt net	9,18%	11,44%	0,19%	6,32%	13,39%
% Excédent antérieur (1)	6,54%	0,00%	5,18%	19,22%	0,00%

(1) L'excédent antérieur est mobilisé dans la couverture des dépenses d'investissement lorsque la variation du fonds de roulement est inférieure à zéro sur l'exercice.

En 2018 et 2021, la variation du fonds de roulement est positive, la somme des financements sur l'exercice est >100%.

L'épargne brute reste largement majoritaire en assurant près des ¾ des financements.

Les recettes propres d'investissement sont assez stables à 14%.

L'emprunt occupe toujours la part minoritaire avec un niveau de financement autour de 10%.

Les financements de l'investissement :

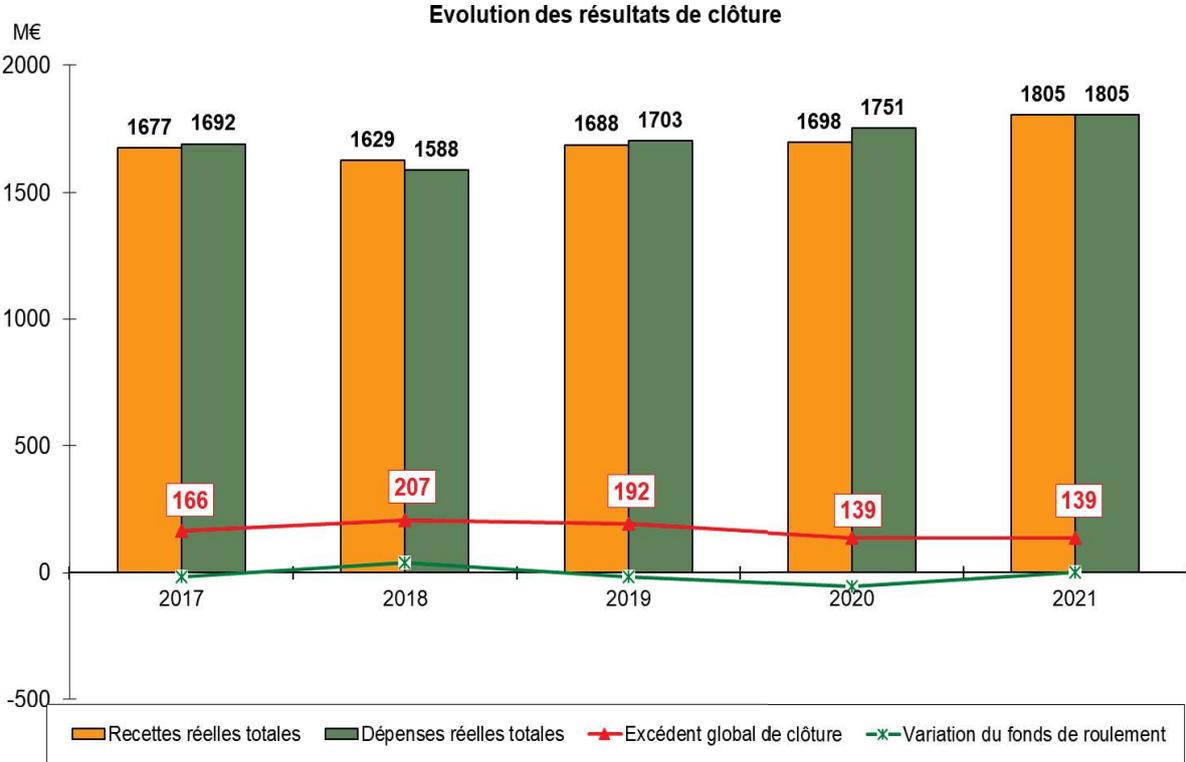
M€	2017	2018	2019	2020	2021
<u>Investissements :</u>					
Dépenses d'investissement hors dette	174	163	234	223	241
dont Equipements bruts	70	87	118	125	139
dont Subventions versées	4	103	114	98	100
dont Autres (prêts, comptes de tiers)	2	2	2	1	2
Remboursements d'emprunts	150	126	134	110	98
dont remboursements anticipés	94	70	77	57	47
Total des investissements (A)	324	288	367	334	338
<u>Financements :</u>					
Epargne brute	159	198	238	168	212
Ressources propres d'investissement	35	36	37	38	41
dont Dotations globalisées (FCTVA)	10	8	14	18	17
dont Subventions reçues (DDEC, aides à la pierre)	18	21	18	16	21
dont remboursement prêts	6	5	5	4	3
Emprunts	115	95	77	75	86
Total des financements (B)	309	329	352	281	339
<u>Clôture :</u>					
Variation du fonds de roulement N (B-A)	-15	40	-15	-53	1

La variation du fonds de roulement est égale à **0,56 M€**, grâce à l'équilibre quasi absolu entre les recettes réelles et les dépenses réelles de l'exercice.

Les résultats :

M€	2017	2018	2019	2020	2021
Recettes réelles totales	1677	1629	1688	1698	1805
Dépenses réelles totales	1692	1588	1703	1751	1805
= Variation du fonds de roulement N	-15	40	-15	-53	1
	% évol°	-368,8%	-137,2%	253,2%	-101%
Résultats reportés N-1 (dont affectation)	181	166	207	192	139
= Résultat global de clôture	166	207	192	139	139
	% évol°	24,4%	-7,3%	-27,7%	0,5%

Le résultat global de clôture de l'exercice est, en conséquence, identique à l'année précédente, et s'élève à 139 M€.

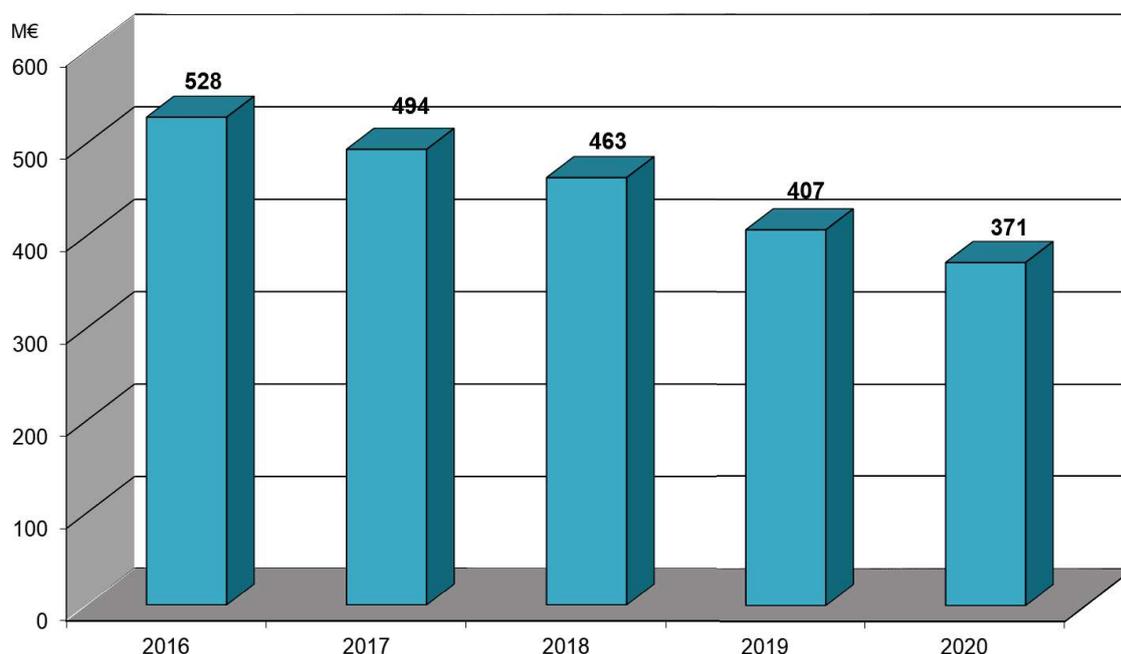


V – DETTE PROPRE - DETTE GARANTIE - TRESORERIE

Le stock de dette propre au 31 décembre 2021 s'élève à 360 M€ au budget principal. Il poursuit sa tendance baissière avec un taux d'évolution annuel de -3%, et de -27% sur 5 ans.

En 2021, la collectivité a toutefois mobilisé 39 M€ d'emprunt net (hors emprunts destinés à la couverture des remboursements anticipés), montant le plus important sur les 5 ans (cf. p.31)

Encours de la dette au 31 décembre



Les ratios :

* **La dette par habitant** (recensement de population 2018) est de 261€ contre 515€ pour la moyenne des départements (hors Paris et DOM - données 2020)⁹.

* **Le taux moyen de la dette** se situe à 1,7% (contre 1,86% en 2020) et est identique à celui des autres départements.

* **La répartition taux fixes / taux variables** est de 60,7% / 39,3% respectivement.

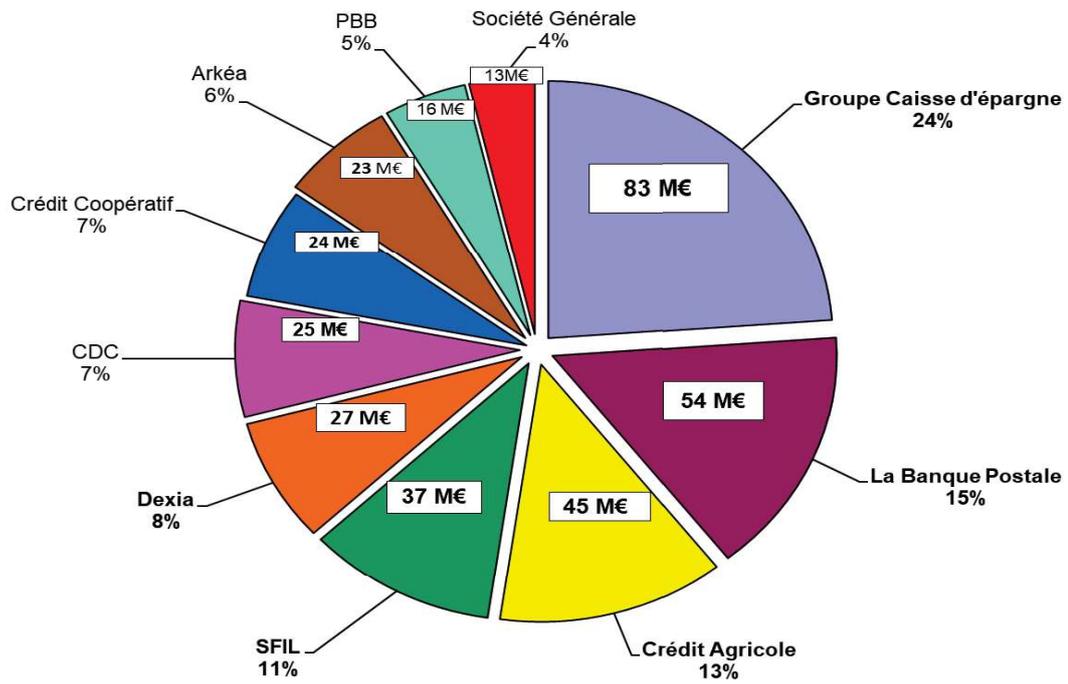
La totalité de l'encours de dette est classée sans risque (selon la charte de bonne conduite Gissler).

La part des taux fixes dans le portefeuille de dette progresse de 4,8 points comparé à 2020, permettant à la collectivité de profiter, sur le taux long terme, de taux historiquement bas.

* **Le panachage de la dette entre les différents prêteurs** est le suivant :

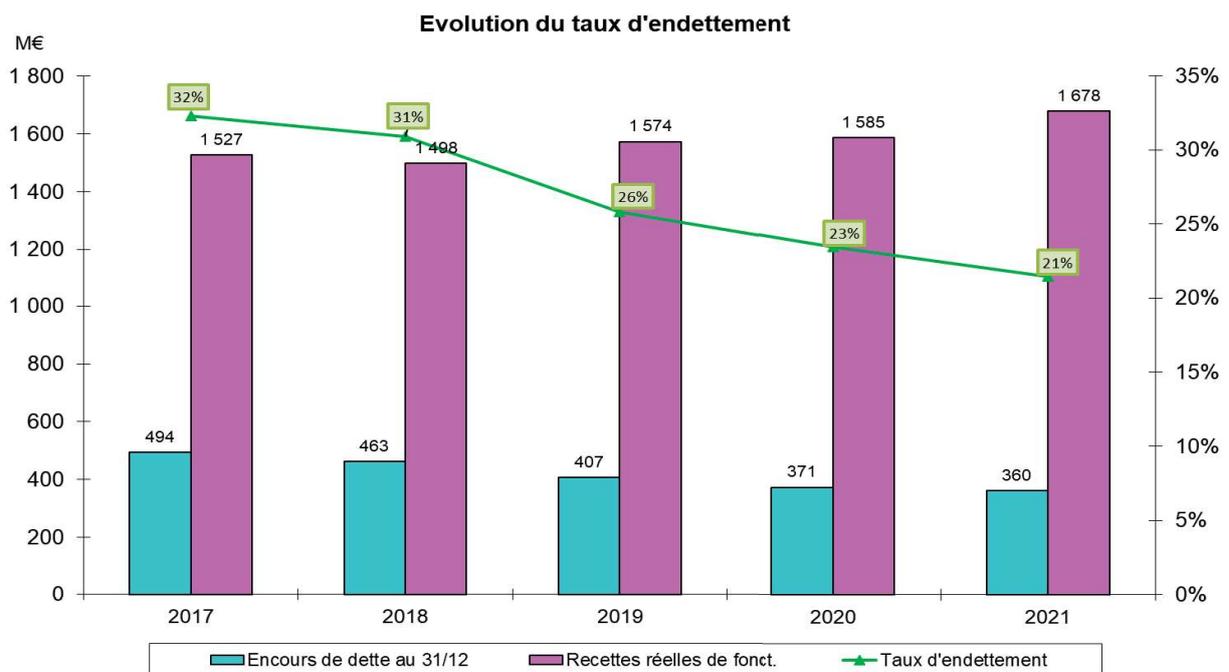
⁹ Source : DGCL Les finances des départements en 2020.

Répartition de l'encours de dette par prêteurs au 31/12/2021



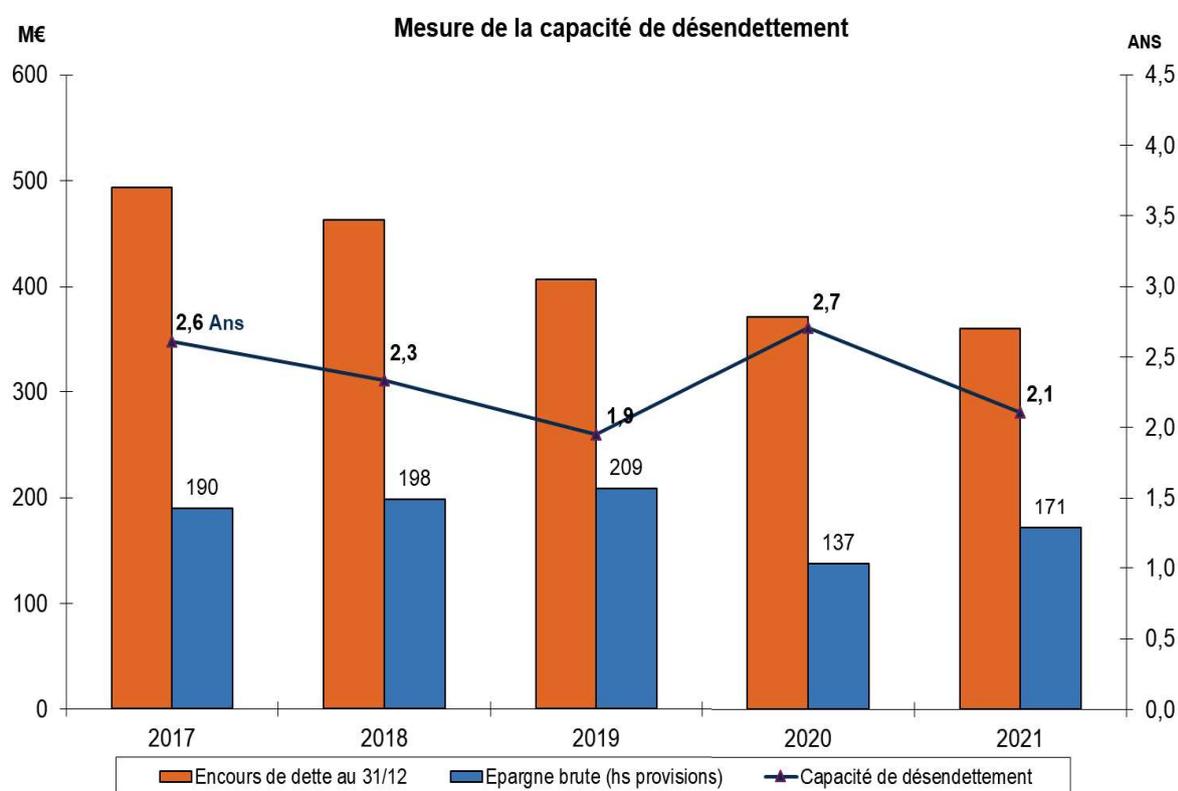
* **Le taux d'endettement**¹⁰ à 21,5% continue de se réduire, avec un recul de -2 points sur l'an, et -9 points sur 5 ans.

Il se situe à 50,7% pour l'ensemble des départements (hors Paris et DOM – 2020).



¹⁰ Taux d'endettement : encours de la dette divisé par les recettes réelles de fonctionnement.

* **La capacité (ou délai) de désendettement**¹¹ est égale à 2,1 ans (contre 2,7 ans en 2020), et se maintient très en-deçà du plafond recommandé de 10 ans.



Ce ratio de désendettement exprime le poids de la dette en nombre d'années d'épargne, et permet de connaître la solvabilité de la collectivité.

Pour l'ensemble des départements, la capacité de désendettement est de 4,2 ans (hors Paris et DOM – 2020).

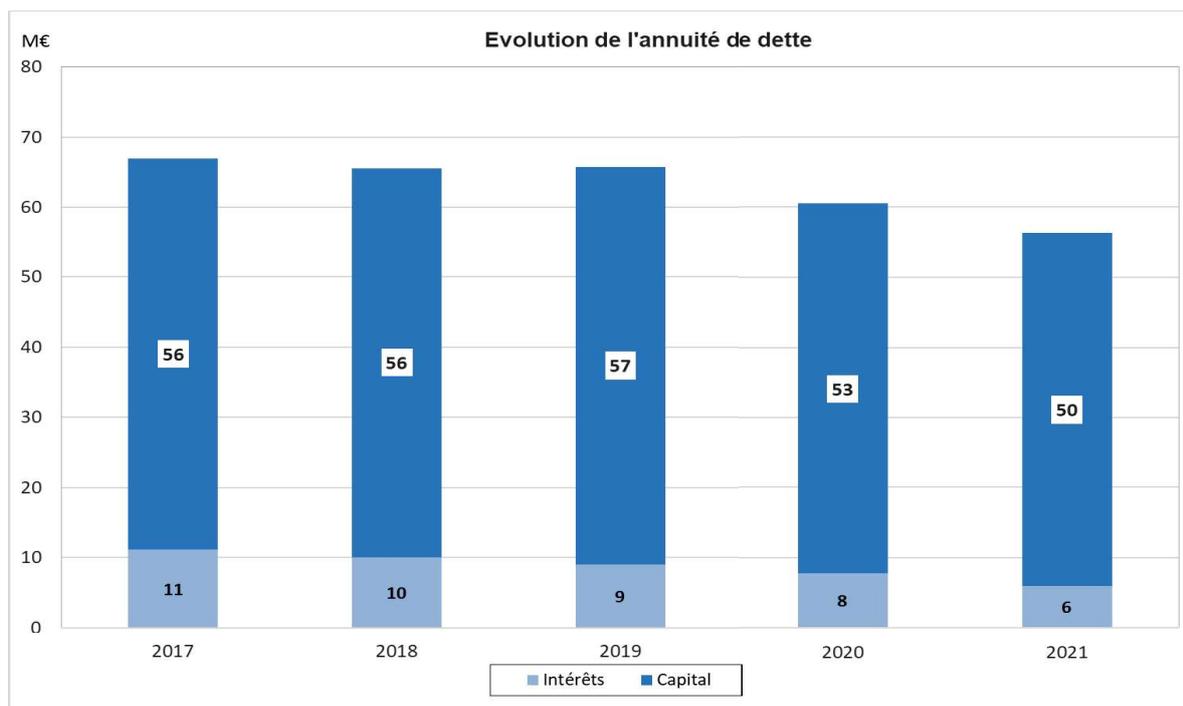
* **Les intérêts de la dette** s'élèvent à 5,9 M€. Ils se réduisent de -22,4% sur l'an, et de près de la moitié en 5 ans, effet conjugué de la réduction du stock et du niveau des taux extrêmement bas.

* **L'annuité de la dette**, s'élève à 56,3 M€, en baisse de -7% comparé à 2020, et de -16% sur 5 ans.

Elle représente 3,4% des recettes de fonctionnement (contre 6 % en moyenne nationale).

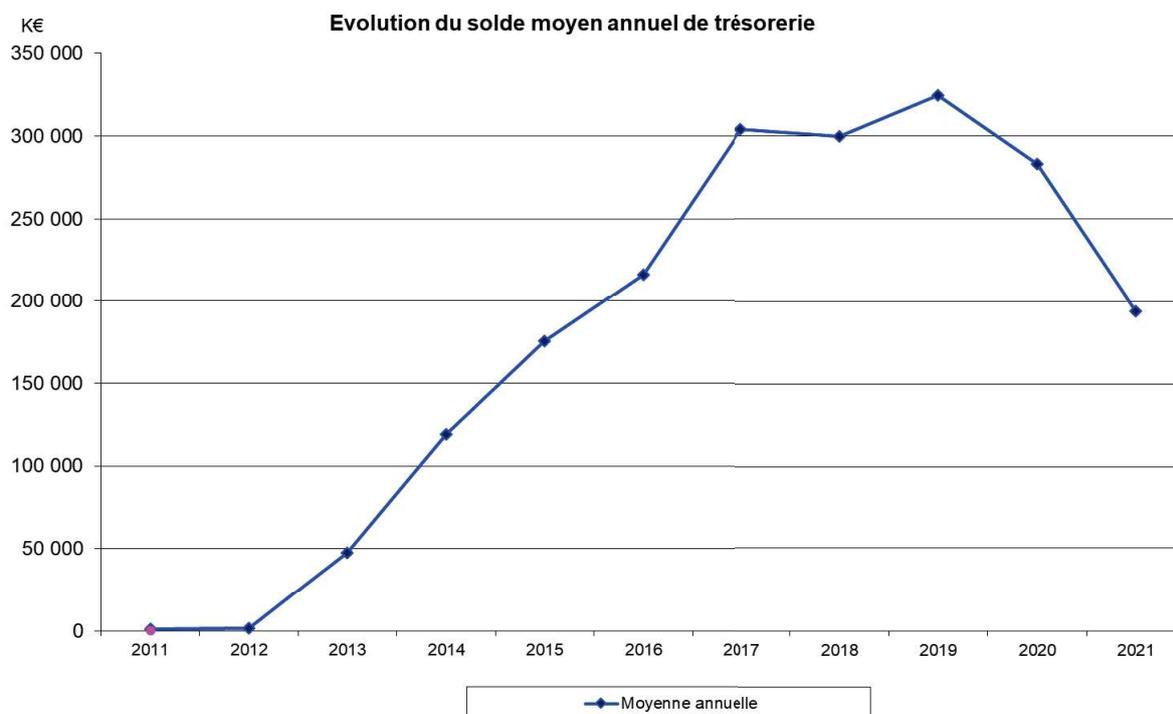
L'annuité par habitant s'élève à 41€ en 2021, (contre 61€ pour l'ensemble des départements hors Paris et DOM – 2020).

¹¹ Capacité de désendettement : encours de la dette divisé par l'épargne brute.



Le stock de dette garantie au 31 décembre 2021 se situe à 1,134 milliard d'€, pour une annuité garantie de 69,4 M€. Le logement social représente 99,4% de cet encours.

La trésorerie de la collectivité (compte 515), après s'être située à des niveaux élevés, se réduit progressivement depuis 2 ans, et affiche un solde moyen annuel de 194 M€ en 2021.



Sommaire des abréviations

ACTP : allocation compensatrice tierce-personne
AEMO : actions éducatives en milieu ouvert
AIS : allocations individuelles sociales
APA : allocation personnalisée à l'autonomie
ARS : Agence Régionale de Santé
ASV : adaptation de la société au vieillissement (loi)
ATD : Agence Technique Départementale

CDEF : Centre Départemental pour l'enfance et la famille
CVAE : contribution sur la valeur ajoutée des entreprises

DCDS : direction de la coordination et du développement social
DCRTP : dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle
DDEC : dotation départementale d'équipement des collèges
DEF : direction Enfance et Famille
DGD : dotation générale de décentralisation
DGE : dotation globale d'équipement
DGF : dotation globale de fonctionnement
DMTO : droits de mutation à titre onéreux
DSIL : dotation de soutien à l'investissement local

FAJ : fonds d'aide aux Jeunes
FCTVA : fonds de compensation de la TVA
FMDI : fonds de mobilisation départementale pour l'insertion
FNGIR : fonds national de garantie individuelle des ressources
FSL : fonds de solidarité logement

EPN : établissements publics nationaux

GVT : glissement vieillesse technicité

IFER : imposition forfaitaire sur les entreprises de réseau

MDPH : Maison Départementale des Personnes Handicapées
MECS : maisons d'enfants à caractère social

PEX : Parc des Expositions et Centre de Conventions
PCH : prestation de compensation du handicap

RSA : revenu de solidarité active

TDCFE : taxe départementale sur la consommation finale d'électricité
TICPE : taxe intérieure sur les consommations de produits énergétiques
TSCA : taxe spéciale sur les conventions d'assurances